CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

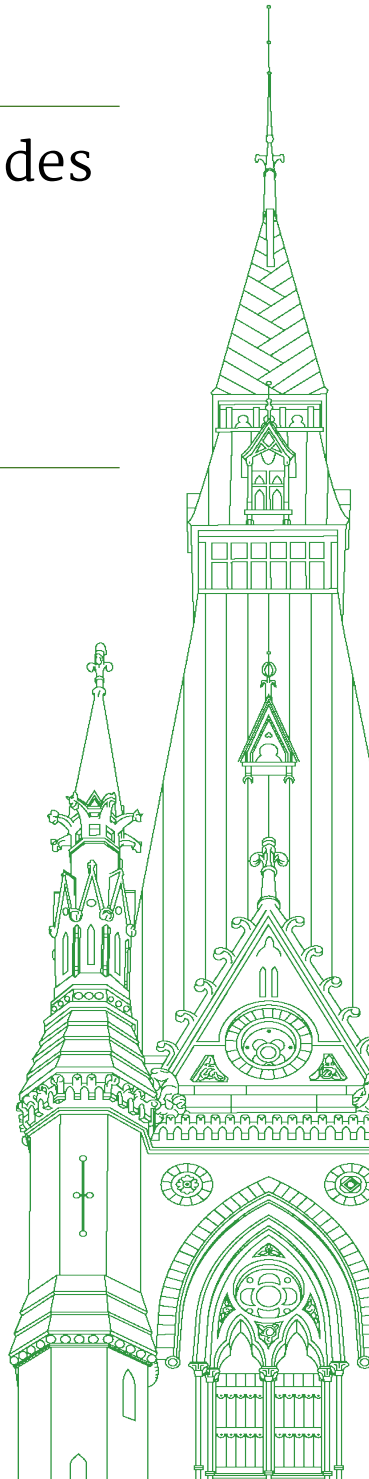
45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 046

Le mardi 3 novembre 2026



Président : Chris Bittle

Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le mardi 3 novembre 2026

● (1100)

[*Traduction*]

Le président (Chris Bittle (St. Catharines, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la 46e réunion du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Conformément à l'article 108(3) du Règlement, le Comité se réunit pour reprendre son étude sur l'intelligence artificielle et les institutions démocratiques canadiennes.

La réunion d'aujourd'hui se déroule en public, sous forme hybride, conformément au Règlement. Les députés sont présents en personne. Ils ont la possibilité de participer à distance.

Je demande à tous les participants présents dans la salle de consulter les lignes directrices inscrites sur les cartes qui se trouvent sur les tables. Ces mesures sont en place pour aider à prévenir les incidents audio et les effets Larsen et pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris les interprètes.

Même si M. Perrault vient souvent nous rendre visite, j'aimerais rappeler à tous les témoins que les membres du Comité peuvent poser des questions dans l'une ou l'autre des langues officielles. Si vous avez besoin de l'interprétation, veuillez prendre un moment pour vous familiariser avec le canal d'écoute. Comme je le faisais remarquer tout à l'heure, M. Perrault est probablement venu au Comité plus souvent que certains des membres qui sont autour de la table.

J'ai quelques observations à faire à l'intention des membres. Je vous rappelle que toutes les interventions doivent être adressées à la présidence. Que vous soyez sur Zoom ou dans la salle, veuillez lever la main si vous souhaitez prendre la parole. Le greffier et moi ferons de notre mieux pour gérer la liste des intervenants.

Je souhaite la bienvenue à notre témoin — qui n'a probablement pas besoin de présentation —, M. Stéphane Perrault, directeur général des élections, qui disposera de cinq minutes pour sa déclaration liminaire.

[*Français*]

Stéphane Perrault (directeur général des élections, Bureau du directeur général des élections): Je vous remercie, monsieur le président, de me donner la parole devant le Comité dans le cadre de son étude sur l'intelligence artificielle et les institutions démocratiques.

Compte tenu des répercussions grandissantes de l'intelligence artificielle dans un grand nombre de domaines, mais en particulier pour l'écosystème de l'information sur lequel repose la démocratie électorale, j'estime que cette étude est d'une très haute importance.

Élections Canada collabore activement depuis quelques années avec des partenaires du Canada et à l'étranger dans le but d'étudier les défis et les possibilités liées à l'intelligence artificielle. Par exemple, en septembre dernier, Élections Canada a organisé, conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement, la Conférence mondiale sur l'IA responsable et les élections, qui s'est tenue ici, à Ottawa.

Vu l'évolution rapide de cette technologie, il est essentiel que les organismes de gestion électorale continuent de travailler ensemble pour échanger leurs points de vue et leurs expériences sur l'intelligence artificielle et ses incidences sur la démocratie électorale.

Aujourd'hui, je vais surtout m'attarder sur les défis que pose cette technologie et sur certaines des solutions possibles. Je présenterai aussi brièvement la façon dont Élections Canada étudie les possibilités qu'offre l'intelligence artificielle pour appuyer ses activités.

L'incidence la plus importante de l'intelligence artificielle sur les élections concerne l'écosystème de l'information. Les premières discussions sur l'intelligence artificielle et les élections portaient principalement sur le risque que du contenu généré artificiellement, comme les hypertrucages, soit utilisé pour tromper les électeurs. Bien que ce risque demeure important — on en a vu un exemple, la semaine dernière, en Espagne —, les répercussions de l'intelligence artificielle sur l'écosystème de l'information sont plus profondes. Cette technologie transforme non seulement la façon dont l'information est créée, mais aussi la façon dont elle est diffusée, consultée et analysée.

L'intelligence artificielle peut non seulement servir à créer très rapidement et à faible coût du contenu de grande qualité, mais aussi à diffuser et à promouvoir de l'information, qu'elle soit vraie ou fausse, pour joindre des publics ciblés et accroître la portée des conversations, qu'elles soient authentiques ou artificiellement générées.

Les Canadiennes et les Canadiens se tournent aussi de plus en plus vers des agents conversationnels fondés sur l'intelligence artificielle, qui regroupent et résument l'information provenant de diverses sources pour répondre directement et précisément à leurs questions. Ces outils peuvent être utilisés, par exemple, pour obtenir de l'information sur le processus électoral, ou pour comparer les programmes des différents partis politiques ou des candidats.

● (1105)

[*Traduction*]

Si les avantages possibles de l'IA en matière de diffusion d'informations sont évidents, les risques le sont tout autant. Selon moi, la principale préoccupation tient à l'opacité des influences de l'IA sur l'écosystème de l'information et à la façon dont elle peut miner la confiance dans le processus électoral.

L'IA rend de plus en plus difficile pour toute personne non seulement de déterminer l'authenticité d'une image ou d'un enregistrement audio, mais aussi de comprendre qui est à l'origine de cette information, pourquoi elle lui est présentée et sur quelles sources les agents conversationnels s'appuient pour répondre aux questions qui leur sont posées.

Si la frontière entre le discours légitime et la manipulation coordonnée est floue et si le filtrage de l'information par les outils d'IA n'est pas transparent, la capacité des électeurs à faire des choix éclairés et à avoir confiance dans les résultats démocratiques est compromise. Un processus démocratique sain nécessite un minimum de transparence en ce qui a trait à l'information sur laquelle il repose.

En 2024, j'ai recommandé que la loi exige un étiquetage clair du contenu généré artificiellement lorsqu'il est utilisé dans les communications électorales. Je crois comprendre que cette question s'inscrit dans la portée du projet de loi C-34, dont le Parlement est actuellement saisi. S'il est un domaine où il importe d'agir plus fermement, c'est bien celui des communications électorales. J'ajouterais que, depuis août dernier, c'est une exigence que l'Union européenne impose aux fournisseurs et aux opérateurs de systèmes d'IA.

Afin d'assurer la transparence des sources utilisées pour répondre aux demandes de renseignements, j'ai également recommandé, dans mon rapport de 2024, d'exiger que les plateformes offrant des agents conversationnels fondés sur l'IA renvoient à des sources officielles faisant autorité lorsqu'elles répondent à des demandes sur le processus électoral. Le Parlement devrait également examiner s'il convient d'appliquer ce même principe aux demandes portant sur les positions politiques. Dans ces cas, les agents conversationnels pourraient être tenus de s'appuyer sur des sources comme les programmes des partis politiques ou les publications des candidats.

De façon plus générale, j'ai recommandé que toutes les communications électorales des partis politiques, des candidats et des tiers indiquent clairement leur provenance. À l'heure actuelle, la loi exige un énoncé d'autorisation seulement pour la publicité électorale. Cette exigence est beaucoup trop limitée compte tenu de la grande diversité des communications électorales qui existent aujourd'hui.

Dans l'état actuel des choses, les électeurs doivent composer avec un écosystème de plus en plus complexe sans savoir qui leur transmet de l'information, si le contenu qu'ils consultent est authentique ou généré artificiellement ni si cette information provient de sources officielles. À mon avis, il est prioritaire de remédier à ce manque de transparence.

Avant de conclure, j'aimerais dire quelques mots sur la façon dont Élections Canada utilise ou prévoit d'utiliser l'IA dans le cadre de ses activités. J'ai nommé un champion de l'IA, et nous sommes à finaliser une stratégie interne en matière d'IA qui met l'accent sur le renforcement des connaissances du personnel, la saine gouvernance, la mobilisation des intervenants et l'examen prudent du potentiel de l'IA. Dans ce domaine, nous choisissons d'avancer avec prudence.

Nous n'avons pas l'intention d'utiliser l'IA dans les processus entourant le vote, le dépouillement du scrutin ou la communication d'informations aux électeurs. En revanche, cette technologie peut contribuer à accroître l'efficacité de certaines fonctions administratives. Elle peut servir à accomplir des tâches administratives simples, comme résumer des documents, ou des activités plus complexes, comme améliorer le codage de logiciels ou apporter un soutien aux travaux complexes de géographie électorale.

Avant tout, à titre d'organisme de gestion électorale, Élections Canada doit faire preuve de transparence dans son utilisation de l'IA. C'est pourquoi nous publierons un énoncé de transparence à ce sujet. C'est une pratique que nos homologues en Australie ont déjà adoptée, et je pense que c'est une bonne idée. Dans le cadre de notre réflexion sur l'utilisation de l'IA, notre priorité absolue restera de protéger l'intégrité du processus électoral et la confiance des électeurs.

Merci. Je me ferai maintenant un plaisir de répondre aux questions des membres.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons commencer par M. Cooper, pour six minutes.

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci, monsieur Perrault. Je vous souhaite à nouveau la bienvenue au Comité.

On a beaucoup parlé de la façon dont l'IA peut servir à répandre de la désinformation et à semer la confusion parmi les électeurs pendant les élections, mais je dirais qu'une menace tout aussi grande, sinon plus, est la cyberactivité malveillante, y compris la cyberactivité facilitée par l'IA, menée par des États étrangers hostiles comme la République populaire de Chine pour attaquer et infiltrer l'infrastructure électorale, notamment les systèmes, les données, les sites Web et les communications d'Élections Canada, avant ou pendant une élection.

Est-ce que cela vous préoccupe?

● (1110)

Stéphane Perrault: Oui, cela me préoccupe.

Je dirais que, d'après ce que je sais, l'IA présente une menace accrue sous deux aspects.

Le premier est celui des opérations d'hameçonnage beaucoup plus sophistiquées. Il est plus difficile pour les gens de déceler une tentative d'hameçonnage, et c'est pourquoi nous rendons constamment notre formation plus exigeante et plus poussée pour nos employés. C'est un premier aspect.

L'autre aspect — et nous l'avons constaté très récemment — est le fait que l'IA est maintenant capable de déceler les faiblesses du code et de les exploiter. Je pense que nous verrons de plus en plus de code bâclé mis au jour par l'IA.

L'IA peut constituer une menace à cet égard, mais elle peut aussi être un outil. Il est important pour toutes les institutions, et certainement pour Élections Canada, de veiller à ce que les solutions que nous déployons reposent sur un codage robuste et de qualité et à ce que nous ayons des processus en place pour le garantir, mais l'IA est aussi un atout à cet égard.

Michael Cooper: Je vous remercie de votre réponse.

En 2021 et en 2022, la Commission électorale du Royaume-Uni a été victime d'une violation massive de données, que le gouvernement du Royaume-Uni a depuis attribuée à des acteurs affiliés à l'État de la République populaire de Chine. Pendant plus d'un an, les pirates informatiques ont eu accès au registre électoral contenant les noms et les adresses de 40 millions d'électeurs britanniques. Ils auraient pu causer d'énormes perturbations s'ils avaient installé des logiciels malveillants.

Dans sa mise à jour de 2025, intitulée *Cybermenaces contre le processus démocratique du Canada*, le Centre de la sécurité des télécommunications estime que des acteurs étrangers hostiles tentent presque certainement d'obtenir ce type de données d'Élections Canada, données dont ils peuvent ensuite se servir comme d'une arme contre les processus démocratiques canadiens. Quelles mesures Élections Canada a-t-il prises pour protéger la sécurité et la résilience de ses systèmes face à ces menaces?

Stéphane Perrault: Comme bien des institutions, nous faisons face quotidiennement à de très nombreuses cyberattaques. C'est pourquoi nous travaillons en étroite collaboration avec le Centre canadien pour la cybersécurité. Pour garantir la robustesse de nos systèmes, nous avons installé des mécanismes de détection sur chaque appareil d'Élections Canada, des ordinateurs portables aux téléphones. Nous travaillons en étroite collaboration avec le Centre pour nous assurer qu'ils sont robustes. Nous avons aussi des partenaires du secteur privé qui nous aident à cet égard.

C'est une question à laquelle nous portons toujours attention. Notre comité d'audit réexamine régulièrement notre posture de sécurité et les améliorations que nous apportons pour assurer la sécurité de notre infrastructure. Je pense que la pire erreur serait de croire que nous sommes à l'abri des attaques. Je pense que toutes les institutions doivent accepter qu'elles sont vulnérables. Elles doivent continuer d'améliorer leur posture de cybersécurité.

Michael Cooper: En ce qui concerne le Centre de la sécurité des télécommunications, y a-t-il des communications continues et en temps réel avec Élections Canada lorsque ces menaces sont repérées?

Stéphane Perrault: Il y a des communications régulières. Pendant une élection, nous faisons le point tous les jours, mais le Centre de la sécurité des télécommunications surveille notre infrastructure en continu, 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

Michael Cooper: Les systèmes ont-ils été mis à jour, et des protocoles ont-ils été mis en place?

Stéphane Perrault: Les systèmes doivent être mis à jour régulièrement. Nous avons parlé tout à l'heure de code de mauvaise qualité. Il est important que nous nous occupions des systèmes patrimoniaux et que nous modernisions l'infrastructure. C'est ce que nous faisons de façon régulière.

Michael Cooper: Qu'en est-il des protocoles concernant des choses très élémentaires, comme les mots de passe sécurisés? C'est l'une des principales raisons pour lesquelles les pirates ont réussi à infiltrer la Commission électorale du Royaume-Uni.

Stéphane Perrault: C'est pourquoi nous adoptons et suivons les directives du Conseil du Trésor et du Centre pour la cybersécurité.

Michael Cooper: Bref, les Canadiens devraient-ils avoir l'assurance que les systèmes d'Élections Canada sont à l'abri de ce type de menaces, compte tenu des mesures qui ont été mises en place?

Stéphane Perrault: Ils devraient avoir l'assurance que nous prenons toutes les mesures raisonnables pour protéger notre système.

Michael Cooper: En ce qui concerne la formation du personnel, pouvez-vous nous en dire un peu plus sur certains des protocoles et des mesures qui ont été mis en place?

Stéphane Perrault: Chaque année, tout notre personnel suit une formation obligatoire en cybersécurité. Nous faisons aussi des exercices d'hameçonnage, comme je l'ai mentionné tout à l'heure. Nous utilisons des scénarios d'hameçonnage plus sophistiqués pour nous assurer que les gens sont sensibilisés au risque d'hameçonnage. Comme je l'ai indiqué, dans le cadre de notre stratégie sur l'IA, nous mettrons en œuvre une nouvelle politique, qui comprendra une formation sur l'IA pour tous les employés.

● (1115)

Michael Cooper: Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Cooper.

Nous passons maintenant à M. Caley, pour six minutes.

Braeden Caley (North Vancouver—Capilano, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci, monsieur Perrault, de vous joindre à nous aujourd'hui. Je suis très heureux de vous revoir.

Tout d'abord, je vous remercie du bon déroulement des élections partielles tenues tout au long de l'année, auxquelles j'ai eu l'honneur de participer, et, bien sûr, de toutes les campagnes que je vous ai vu mener partout au pays. Cela comprend celle de l'an dernier, qui a été rapide et bien menée.

Le Comité s'est beaucoup intéressé à la sécurité de l'IA en général. On s'intéresse maintenant beaucoup à la notion souvent évoquée d'« humain dans la boucle ». Je pense que, dans l'administration d'élections libres et justes, le simple fait d'avoir l'assurance qu'il y a un humain dans la boucle de l'IA ne suffit peut-être pas. Ce n'est probablement pas suffisant. Nous connaissons bien les démocraties et les menaces qui pèsent sur elles. Les acteurs humains nous donnent déjà plus que suffisamment de raisons de nous inquiéter. Il est certain que cela pourrait accélérer bon nombre de ces facteurs de menace.

Parmi les recommandations que vous avez formulées par le passé — le temps nous étant compté à certains égards, mais la technologie progressant si rapidement et devenant tellement plus omniprésente —, je me demande lesquelles vous semblent toujours ressortir. Dans votre réponse, je vous invite peut-être à réfléchir à un aspect, ou à un élément, que vous avez évoqué, soit la transparence des plateformes. Nous avons au Canada un régime de transparence pour la publicité sur les médias sociaux. Nous avons passé une bonne partie de la deuxième moitié de la dernière décennie à composer avec les conséquences de l'absence de réglementation de la publicité sur les médias sociaux.

Avons-nous maintenant l'occasion de nous pencher sur la publicité dans ces univers avant qu'elle devienne le problème?

Stéphane Perrault: C'est une question très importante. Je crois effectivement que le plus grand défi consiste à donner aux électeurs les outils dont ils ont besoin pour s'y retrouver dans cet écosystème de l'information très complexe et en évolution rapide. Comme je l'ai dit dans ma déclaration, à l'heure actuelle, ils n'ont pas les outils pour savoir avec certitude si quelque chose leur est transmis par un agent d'IA ou par un être humain, ni s'il s'agit de contenu synthétique ou de contenu réel. Il faut plus de transparence pour qu'ils puissent s'y retrouver.

Vous avez parlé des médias sociaux. L'un des phénomènes que nous avons observés dans les médias sociaux, c'est ce qu'on appelle les bulles. Les gens vivent dans un certain écosystème et voient le monde à travers le prisme de cet écosystème. Ils sont parfois surpris de voir des résultats électoraux qui ne correspondent pas à la vision du monde de cet écosystème, et c'est un risque, parce qu'ils perdent confiance dans l'élection. Ils croient que l'élection a forcément été truquée.

La menace des médias sociaux ne fait qu'amplifier ce risque. Si l'on crée un grand nombre de faux comptes qui répètent des visions du monde semblables, les électeurs se retrouvent prisonniers de ce faux consensus et ne croient plus aux résultats réels de l'élection, ce qui peut vraiment miner la confiance. Comme ils ne savent pas qu'il s'agit de faux comptes et de contenu artificiel, ils peuvent être amenés à croire qu'il existe dans un domaine un certain consensus qui n'existe pas. C'est une réelle préoccupation.

Braeden Caley: Vous avez parlé de la façon dont l'opacité peut miner la confiance. Le Comité s'est penché sur des cas où ce qu'on appelle des agents conversationnels faisaient des recommandations ou donnaient des conseils au sujet de candidats. Lors de la récente élection au Brésil, ce n'était pas permis. Est-ce une question à laquelle vous avez réfléchi?

Stéphane Perrault: Nous avons vu, lors de la récente élection au Québec, que des gens qui posaient des questions à des agents d'IA sur différents programmes et différents partis recevaient de l'information — je pense qu'un témoin vous en a parlé — provenant d'une source peu fiable qu'utilisait l'agent conversationnel, et c'est préoccupant. Les agents conversationnels devraient être transparents quant aux sources qu'ils utilisent pour communiquer de l'information sur le processus électoral.

Braeden Caley: La loi que vous appliquez actuellement, la Loi électorale du Canada, contient-elle des dispositions concernant le fait d'indiquer faussement quelque chose sur la façon dont une personne participerait au processus démocratique?

Je donne cet exemple à moitié sérieusement, parce que le problème a été réglé très rapidement, et je m'en réjouis. Le premier jour de ma campagne, un agent conversationnel d'IA, pour ainsi dire, répondait aux gens qui demandaient où se trouvait mon bureau de campagne en leur donnant l'adresse du bureau de campagne conservateur, ce qui n'est amusant que parce que le problème a été réglé rapidement.

Dans des cas plus graves de ce genre, existe-t-il actuellement une loi qui empêche cela?

Deuxièmement, vous avez parlé de la confiance dans les résultats. Je pense que la rapidité avec laquelle les résultats peuvent maintenant être communiqués et le fait que ce qui était autrefois fait par un radiodiffuseur peut maintenant être fait si facilement par tout le monde sont, pour l'essentiel, une bonne chose.

Y a-t-il des lois sur la communication fidèle des résultats d'une élection à mesure qu'ils sont connus?

● (1120)

Stéphane Perrault: À ma connaissance, aucune loi ne porte sur la communication de faux résultats d'une élection à mesure qu'ils sont connus. La Loi contient des règles qui interdisent, par exemple, d'amener des électeurs, par la ruse, à croire que le processus fonctionne autrement qu'il ne fonctionne réellement, mais les poursuites pénales sont un dernier recours. Elles ont lieu bien après l'élection, et elles sont extrêmement complexes. Dans un environnement d'IA de portée mondiale, cela peut être extrêmement difficile. Je ne parlerai pas au nom de la commissaire à ce sujet, mais je pense que c'est là que les efforts sont les plus utiles: fournir de l'information aux électeurs en amont.

L'une des choses sur lesquelles nous nous concentrons en ce moment, c'est la restructuration de l'information sur notre site Web et sur notre plateforme pour que les agents d'IA puissent plus facilement la saisir. Elle doit être structurée d'une certaine façon. Je ne suis pas un expert en la matière. Je ne fais que répéter ce que les experts de notre bureau me disent. Nous voulons nous assurer que les agents saisiront cette information et qu'elle sera accessible aux agents conversationnels. C'est quelque chose que tout le monde doit apprendre à mesure que nous faisons évoluer notre utilisation des agents d'IA.

Le président: Vous en êtes exactement à six minutes. Merci beaucoup.

[*Français*]

Madame Normandin, la parole est à vous pour six minutes.

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Merci beaucoup.

Ça fait plaisir de vous avoir encore une fois avec nous, monsieur Perrault. J'aimerais rebondir sur le fait que vous avez mentionné que l'intelligence artificielle peut être utilisée à l'interne par des employés pour améliorer différents aspects de leur travail, par exemple les résumés de réunions et autres.

Avez-vous à l'interne un guide de bonnes pratiques et une réglementation entourant l'utilisation de l'intelligence artificielle? Y a-t-il un serveur ou un fournisseur de services consacré à ce que vous faites? Je vous demande ça parce qu'on a entendu beaucoup parler de l'IA fantôme et de ce que les gens font quand on ne leur donne pas un cadre.

J'aimerais que vous nous donniez un peu d'information là-dessus.

Stéphane Perrault: Nous travaillons avec des produits de Microsoft, mais nous allons explorer d'autres produits pour d'autres besoins. Il y a une gouvernance entourant l'utilisation de l'intelligence artificielle, et nous sommes en train de mettre en place une politique sur l'usage permis de l'intelligence artificielle par les employés, qui accompagne la stratégie. Nous sommes en train de la finaliser pour la rendre claire.

Il y aura également de la formation pour les employés. Ils doivent savoir quels outils ils peuvent utiliser et à quelle fin. Ça nous permet non seulement de les contrôler, mais aussi de pouvoir être honnêtes quand nous leur disons ce à quoi sert l'intelligence artificielle chez Élections Canada et ce à quoi elle ne sert pas. Ça commence par savoir qui utilise quels outils pour quels services.

Comme je l'ai indiqué, je ne vois pas d'horizon dans lequel on utiliserait l'intelligence artificielle pour offrir des services aux électeurs. Elle est vraiment utilisée pour la bureaucratie interne.

Christine Normandin: Merci beaucoup.

Il y a une témoin, Catherine Régis, qui est venue nous parler des failles qu'il y avait dans d'autres lois, par exemple le projet de loi C-16, et qui concernaient l'infraction liée à la distribution non consensuelle d'images intimes générées par des hypertrucages. Elle nous disait que si l'hypertrucage semble réaliste et qu'on peut le confondre avec la réalité, c'est une infraction. Toutefois, si on met la personne dans la jungle, par exemple, et si on sait que c'est un hypertrucage, ce n'est pas une infraction.

Je sais qu'il n'y a pas de réglementation concernant la production d'images de députés. Si on avait à en élaborer une, est-ce qu'on devrait seulement se limiter à ce qui peut induire réellement en erreur un électeur qui penserait qu'il s'agit d'une image authentique, bien qu'elle soit un hypertrucage, ou devrait-on aussi s'attaquer à ce qui peut discréditer un élu ou un candidat, même si on sait que c'est de l'hypertrucage en regardant l'image? J'aimerais entendre votre opinion là-dessus.

Stéphane Perrault: Je dirais un certain nombre de choses à ce sujet.

D'abord, l'intelligence artificielle, c'est un outil. On peut discréditer des personnes avec des acteurs, avec des dessins animés, avec du texte. Il y a toutes sortes de façons de faire, et l'intelligence artificielle n'est qu'un outil parmi d'autres. Alors, je ne suis pas sûr qu'il faille s'attacher particulièrement à l'intelligence artificielle quand on parle de ça. Je suis réticent à une approche qui ressemblerait un peu à de la censure, et je suis plus favorable à de la transparence, soit que les électeurs sachent que le contenu a été modifié ou manipulé par l'intelligence artificielle. Des fois, ça peut être évident dans le cas d'une caricature. Je pense que c'est toujours bon qu'il y ait cette transparence.

Christine Normandin: Ça m'amène justement à poser une question complémentaire que j'avais là-dessus.

Je sais qu'une de vos marottes, c'est l'identification du contenu généré par l'intelligence artificielle. Or, on a toujours cette discussion, à savoir à quel niveau et de quelle façon on doit identifier le contenu, parce que, ce qu'on a présentement, c'est souvent quelque chose qui est tout simplement binaire. J'ai utilisé l'intelligence artificielle ou je n'ai pas utilisé l'intelligence artificielle pour produire un document, un gazouillis, ou quoi que ce soit d'autre. On ne sait pas à quelle fin ça a été utilisé. Est-ce que ça a été utilisé pour corriger des textes? Est-ce que ça a été utilisé pour générer une voix synthétisée? Est-ce que ça a été utilisé pour créer l'ensemble d'une publication?

Est-ce que vous avez une piste de réflexion à nous suggérer sur la façon dont on devrait étiqueter ce qui est généré par l'intelligence artificielle?

● (1125)

Stéphane Perrault: Je pense qu'une piste de réflexion serait de regarder ce qui se fait actuellement du côté de l'Union européenne, qui travaille avec trois niveaux d'étiquetage de l'intelligence artificielle. C'est quand même assez limité, mais c'est déjà trois niveaux: est-ce que c'est du contenu entièrement créé par l'intelligence artificielle; est-ce que c'est du contenu partiellement créé par l'intelligence artificielle; est-ce que c'est du contenu réel modifié par l'intelligence artificielle? Donc, on ne se contente pas d'imposer une étiquette, mais on donne un certain raffinement sur le type d'intervention qu'a eu l'intelligence artificielle sur les produits.

Christine Normandin: J'aimerais vous entendre parler de la manière de dénoncer ça. Par exemple, on voit passer une publication qui donne une fausse information générée par l'intelligence artificielle. Quel est le mécanisme d'identification des fausses informations?

Par exemple, un citoyen appelle à votre bureau parce qu'il se pose la question en voyant passer une information et pense qu'elle est fausse. Qu'est-ce qui se passe pour la suite des choses, chez vous?

Stéphane Perrault: Chez nous, notre mandat est vraiment de nous assurer que les citoyens ont la bonne information sur le processus électoral. Donc, nous ne nous immisçons pas dans l'arbitrage des points de vue sur les candidats et les partis, ni sur ce qui est dit, si c'est vrai ou si c'est faux. Je pense que c'est une zone qui ne nous appartient pas. Nous devons nous assurer que l'information correcte circule dans les médias.

De plus en plus, nous travaillons donc à produire en amont de l'information en grande quantité et, idéalement, de grande qualité aussi, pour anticiper les problèmes et les confusions. Nous observons en continu de ce qui se passe dans le milieu électoral dans le monde, que ce soit aux États-Unis, en Alberta ou en Colombie-Britannique. Nous observons et nous voyons les tendances, et nous voyons les sujets qui se prêtent à la désinformation. Nous préparons des contenus de façon préventive pour diriger les électeurs vers cette information.

Christine Normandin: De façon plus précise, est-ce qu'il y a, par exemple, un numéro téléphonique que les citoyens peuvent appeler pour dire qu'à leur avis, il y a une fausse information qui circule?

Stéphane Perrault: C'est notre centre d'appels général, et nous sommes bien outillés pour répondre à ces appels, oui.

Christine Normandin: Merci.

[*Traduction*]

Le président: Merci beaucoup. Je pense que c'est la première fois que tout le monde termine en moins de six minutes.

Nous passons maintenant à la série de questions suivante.

Monsieur Calkins, vous avez cinq minutes.

Blaine Calkins (Ponoka—Didsbury, PCC): Je vais voir si je peux pulvériser ces six minutes, monsieur le président.

Le président: Excellent... mais vous avez cinq minutes.

Blaine Calkins: Monsieur Perrault, merci beaucoup d'être ici.

Je suppose que vous suivez les délibérations qui se déroulent ici et les discussions que nous avons sur l'intelligence artificielle.

Stéphane Perrault: J'ai lu des résumés.

Blaine Calkins: D'accord.

Lors d'une de nos réunions précédentes, nous avons accueilli M. Fenwick McKelvey, de l'Université Concordia. Il a fait une déclaration, que je vais vous lire. Il a dit devant le Comité: « Je ne saurais être plus clair: l'approche du Canada en matière de gouvernance de l'IA mine sa gouvernance démocratique. »

Je me demande si vous avez eu l'occasion d'examiner ces propos et si vous allez répondre publiquement à ce que M. McKelvey a dit. Le gouvernement du Canada devrait-il y répondre? C'est une déclaration accablante de la part d'un penseur assez important dans ce domaine, au sujet de ce que fait le gouvernement du Canada.

Stéphane Perrault: Je ne me prononcerai pas sur ce que fait le gouvernement du Canada. Mon rôle est vraiment de parler de l'administration électorale.

Blaine Calkins: L'administration électorale est le fondement sur lequel repose la gouvernance démocratique.

Stéphane Perrault: C'est vrai. J'aimerais donc avoir l'occasion d'examiner ce qu'il a dit et dans quel contexte, et de voir si je dois y répondre.

Blaine Calkins: Très bien. Je vous serais reconnaissant d'examiner cela en contexte. De cette façon, vous aurez le contexte. Je comprends.

Vous dites avoir un champion de l'IA; vous avez donc désigné quelqu'un pour jouer ce rôle. Nous en avons un peu parlé. Je pense que la seule entente que nous avons pour l'utilisation d'un outil d'IA porte sur Copilot, de Microsoft. Est-ce que des membres de votre personnel utilisent autre chose que Copilot?

Stéphane Perrault: Pour l'instant, nous n'avons fait que des essais avec Copilot. Nous examinons différents outils.

L'idée est de partir non pas de l'outil, mais des besoins. Certains témoins ont dit qu'il fallait examiner les problèmes, puis chercher des solutions. Nous ne nous concentrons pas d'abord sur les outils. Nous cherchons les domaines où nous pensons pouvoir nous améliorer et où l'IA pourrait contribuer à cette amélioration, puis nous décidons dans quels outils nous investirons pour la favoriser.

Blaine Calkins: D'autres pays ont maintenant commencé à déclarer publiquement qu'ils interdisent à leurs employés, y compris à ceux de leurs systèmes électoraux, d'utiliser autre chose qu'un agent d'IA autorisé, parce qu'ils ne savent pas trop où va cette information ni où elle aboutit. Une partie de cette information serait des renseignements personnels de Canadiens.

Faites-vous partie d'un groupe sur les pratiques exemplaires avec d'autres pays du monde qui organisent des élections démocratiques et qui vivent la même situation, pour que nous fassions les choses comme il faut?

● (1130)

Stéphane Perrault: Oui, et je pense qu'il est important que nous le fassions. Nous avons eu des réunions avec les organismes de gestion électorale provinciaux et territoriaux cet été et un an auparavant. Comme je l'ai dit, nous avons organisé, avec le Programme des Nations unies pour le développement, une rencontre internationale ici, à Ottawa, à laquelle plus de 50 pays étaient présents.

C'est un environnement qui évolue rapidement, et il est important que nous nous tenions au courant des expériences, bonnes ou mauvaises, et des pratiques exemplaires. C'est ce que nous avons l'intention de faire.

Blaine Calkins: Des témoins nous ont dit récemment qu'un agent conversationnel ou un agent d'IA avait créé une page Web qui a été utilisée lors de l'élection provinciale au Québec. Je pense qu'environ 40 % des gens qui posaient des questions à l'IA ont été dirigés vers cette page créée par l'IA, qui avait été créée par un passionné, et que cela a pu influer ou non sur le résultat de l'élection provinciale au Québec.

Vous avez eu des élections partielles récemment. Comment évaluez-vous la façon dont l'IA a été utilisée lors de ces élections partielles? Vous avez maintenant six élections partielles devant vous, ce qui vous donne, à mon avis, une sorte de laboratoire avant que nous arrivions à des élections générales.

Que faites-vous pour voir comment l'IA a influé sur les plus récentes élections partielles, et que faites-vous différemment, le cas échéant, dans l'administration des élections partielles en cours pour en tenir compte?

Stéphane Perrault: Je pense que la situation à laquelle vous faites allusion est un cas au Québec où des électeurs cherchaient de l'information sur les programmes, les partis et les candidats en lice, et le problème a été amplifié par le fait que les agents d'IA n'ont pas accès aux médias traditionnels.

Il s'agit d'information sur les partis et les candidats, alors ce n'est pas un domaine que nous réglementons de façon importante. Ce qui nous préoccupe, c'est de veiller à ce que l'information sur le processus de vote soit exacte. L'une des choses que nous faisons, c'est revoir notre contenu pour nous assurer, comme je l'ai dit tout à l'heure, que les agents d'IA y ont accès et qu'ils fournissent de l'information sur le processus électoral qui provient d'Élections Canada.

Blaine Calkins: Avez-vous des réflexions ou des opinions sur le fait que les médias et d'autres sources publiques d'information rendent leurs données et leur information utilisables par l'IA? Vous devez vous préoccuper de la solidité de notre démocratie, et cela fait aussi intervenir d'autres acteurs, notamment les institutions, nos médias, le reste du gouvernement du Canada, etc.

Stéphane Perrault: Je pense que c'est une vaste discussion à laquelle nous participons tous.

Blaine Calkins: Que conseilleriez-vous?

Stéphane Perrault: Dans le cas de la situation que vous avez évoquée lors des élections générales au Québec, j'ai dit dans ma déclaration que les agents d'IA devraient peut-être aussi être tenus de renvoyer à des sources faisant autorité pour ce qui est des programmes des partis et des publications des candidats, plutôt qu'à n'importe quelle source potentiellement peu fiable.

Je pense que l'une des choses que vous ont dites les témoins, c'est que de nombreux agents d'IA dirigent les électeurs ou les gens vers de l'information provenant de sources peu fiables. Dans le cas des élections, je pense qu'il faudrait probablement exiger notamment que ces agents renvoient aux programmes des partis et aux publications des candidats.

Le président: Merci beaucoup.

Madame Mingarelli, vous avez cinq minutes.

[*Français*]

Giovanna Mingarelli (Prescott—Russell—Cumberland, Lib.): Merci, monsieur le président.

Monsieur Perrault, je vous remercie d'être ici aujourd'hui. Tout au long de votre carrière, vous avez étudié et enseigné le droit. J'aimerais aborder ces questions sous cet angle.

D'un point de vue juridique, comment les tribunaux abordent-ils actuellement l'intelligence artificielle? Étant donné que les technologies de l'intelligence artificielle ont évolué beaucoup plus rapidement que les lois qui les encadrent, sur quels principes et cadres juridiques existants les juges s'appuient-ils lorsqu'ils sont saisis de litiges liés à l'intelligence artificielle? Où voyez-vous les lacunes les plus importantes dans le cadre juridique actuel?

Stéphane Perrault: Je vais devoir être prudent dans mes réponses. D'abord, je ne suis plus membre du Barreau. Je ne pratique plus le droit. Je m'occupe d'administration électorale, et je ne suis pas bien positionné pour parler du système juridique dans son ensemble. Jusqu'à présent, nous n'avons pas eu de jurisprudence au Canada sur l'intelligence artificielle et les élections. Je n'en connais pas. Donc, c'est peut-être une bonne chose. C'est peut-être un signe que nous n'avons pas été confrontés aux difficultés qui nous auraient amenés là. Donc, il serait prématuré pour moi de parler de ça.

Cependant, ce que j'ai dit — et j'insiste là-dessus — c'est que tout ce qui est judiciarisation, qu'on parle du pénal ou d'autres mécanismes de contrôle légaux, pour moi, ce sont des réponses qui arrivent tard dans le processus. Je pense qu'il faut éduquer les Canadiens. Il faut leur donner l'information. Il faut s'assurer que l'information qui leur parvient par l'entremise des outils d'intelligence artificielle est transparente quant aux sources et quant au fait que ça provient de l'intelligence artificielle. Donc, il faut sortir de ce qui est juridique et aller vraiment dans l'éducation. Je pense que pour la santé de la démocratie, c'est ça, la priorité.

● (1135)

Giovanna Mingarelli: Merci beaucoup.

Dans la même veine, le droit canadien attribue des droits et des responsabilités aux personnes juridiques, et non aux technologies. Si un système d'intelligence artificielle était capable de prendre des décisions importantes de façon indépendante de ses développeurs et de ses utilisateurs, serait-il encore approprié de le considérer simplement comme un outil, ou notre cadre juridique devrait-il évoluer afin de reconnaître une nouvelle catégorie d'acteurs?

Stéphane Perrault: Encore là, c'est une question philosophique pour les juristes. Je ne vais pas m'aventurer sur ce terrain-là. Vous m'excuserez de m'en tenir à mon mandat.

Giovanna Mingarelli: D'accord, parfait.

Alors, je vais maintenant poser ma dernière question en anglais.

[*Traduction*]

Par le passé, les lois électorales ont été conçues pour réglementer les acteurs humains. Vous avez peut-être déjà répondu à cette question dans vos deux réponses précédentes, mais nos lois électorales actuelles encadrent-elles adéquatement le contenu politique généré par l'IA, ou y a-t-il de nouvelles lacunes que le Parlement devrait commencer à examiner? Comment pouvons-nous commencer à préparer le système juridique à l'IA?

Stéphane Perrault: Pour ce qui est des communications, nos lois électorales ont été façonnées dans les années 1960 et 1970 en fonction de la publicité traditionnelle. La transparence de la publicité est un élément important de notre législation et de notre exigence relative aux énoncés d'autorisation. Comme je l'ai dit dans ma déclaration, je pense que c'est dépassé.

Même avant l'IA, il existait un éventail plus large de communications que les candidats et les partis utilisaient pour joindre les électeurs. Il devrait y avoir une certaine transparence pour toutes les communications électorales, qu'elles proviennent de tiers, de candidats ou de partis. C'est ce que j'ai recommandé en juin 2022 dans mon rapport de recommandations, avant que l'IA fasse partie du paysage. Il y a quelques années à peine, ce n'était pas quelque chose que nous voyions régulièrement. Je pense qu'il est encore plus important aujourd'hui que toutes les communications soient examinées et que nous ne réglementions pas la transparence uniquement du point de vue de la publicité.

Giovanna Mingarelli: Merci.

Des mesures sont-elles prises actuellement pour se préparer à l'IA dans le sens de ce que vous venez de dire?

Stéphane Perrault: Pour nous, la mesure la plus importante consiste à faire en sorte que notre information circule par l'intermédiaire des agents d'IA, ce qui signifie restructurer nos données.

Giovanna Mingarelli: Vous amorcez ainsi le processus pour en tenir compte.

Stéphane Perrault: Oui. Je pense que cela fait partie des outils à donner aux électeurs. Ils reçoivent énormément d'information sur les débats électoraux qui va bien au-delà des procédures de vote. Je pense qu'il faut un examen plus large du type de transparence nécessaire dans ce domaine.

Giovanna Mingarelli: Merci.

Combien de temps me reste-t-il?

Le président: Il vous reste 30 secondes.

Giovanna Mingarelli: J'ai terminé. Merci.

Le président: Il nous reste un peu de temps. Plutôt que de faire une autre série de questions très courtes, je vais accorder quatre minutes, six minutes et six minutes. Cela nous mènera probablement à l'heure habituelle où nous suspendons la séance pour passer au groupe suivant.

Pendant que vous vous décidez, nous allons passer à Mme Normandin.

[*Français*]

Madame Normandin, vous avez la parole pour quatre minutes.

Christine Normandin: Monsieur Perrault, le beau problème, c'est que vous êtes toujours très efficace pour répondre à nos questions. Nous sommes capables d'en poser beaucoup. Avec les deux minutes supplémentaires, des fois, nous avons épuisé les questions que nous avions à vous poser.

J'aimerais revenir sur les événements de désinformation qui peuvent être survenus lors des dernières élections et qui pourront encore survenir. Est-ce que vous avez une équipe qui se consacre à leur compilation, par exemple, pour s'assurer qu'on a un suivi de ce qui s'est passé, du type de fausse information qui a été mise en ligne ou du sujet sur lequel ça portait? Est-ce qu'il y a une équipe qui se consacre à la tenue d'une espèce de registre de ces événements?

Stéphane Perrault: Absolument. Cette équipe existe, bien qu'elle n'ait pas la même ampleur hors élections. Nous avons quand même une équipe qui travaille pendant le cycle électoral pour regarder ce qui se fait au Canada et ailleurs dans le monde en matière de désinformation. Je dois dire qu'il y a relativement peu d'originalité. Ce sont les mêmes thèmes qui reviennent. Souvent, nous les voyons naviguer d'une élection à l'autre et ça nous permet de faire cette observation, de nous préparer aux défis qui sont les plus saillants en matière de mésinformation.

● (1140)

Christine Normandin: À ce sujet, avez-vous des ressources techniques? Est-il même faisable de tenter d'identifier la source de ces campagnes ou événements de désinformation? Je vous pose la question pour savoir s'il est possible de le faire ou s'il y a même un intérêt à le faire dans la mesure où c'est difficilement « criminalisable » et « pénalisable ». Ce n'est pas couvert par la loi, donc ça ne servirait pas nécessairement à grand-chose de trouver qui est responsable de la désinformation.

Stéphane Perrault: Je pense que le Canada a intérêt à regarder ça pour des raisons de sécurité nationale. Du point de vue de l'administration électorale, ça va beaucoup trop vite pour nous. Il y a de la désinformation qui peut provenir de l'étranger, mais qui, en fait, puise à même l'incompréhension locale qui est amplifiée à l'étranger, ou à l'inverse. La source n'est pas nécessairement un critère très important pour nous. L'important, c'est de voir à quel point cette information pose un risque pour les électeurs. Nous devons être capables de mesurer la rapidité à laquelle l'information se répand et notre capacité d'intervention. Il s'agit moins de savoir qui en fait la promotion. Ces sources sont souvent assez mélangées. C'est moins le « qui » que le « quoi », et c'est comment on intervient.

Christine Normandin: Est-ce que vous avez des projections quant aux ressources qui seront nécessaires à l'avenir pour justement mener à bien ce genre d'opération? Est-ce que les budgets sont adéquats pour avoir les bonnes équipes, les bonnes ressources en place? Qu'est-ce que vous envisagez comme besoins futurs?

Stéphane Perrault: Si je ne me trompe pas, nous avons déjà reçu les sommes supplémentaires que nous avions demandées au Conseil du Trésor il y a environ 18 mois pour renforcer notre capacité, pour rendre plus permanent un financement pour des ressources dans ce domaine. Je dirais que, certainement, quand on regarde les 20 dernières années que j'ai passées à Élections Canada, on constate l'évolution de l'aspect des communications. Autrefois, les communications pour les élections, c'était la carte d'information de l'électeur, les informations sur les dates et les lieux, et tout ça. Maintenant, la communication est vraiment un programme à temps plein pour les élections. Ça a pris une ampleur qui n'existait pas autrefois. Où est-ce que ça s'en va? Quelle sera l'ampleur de ça à l'avenir? Je pense que ça ne peut qu'augmenter, mais nous avons déjà de bonnes ressources pour veiller à ça.

Christine Normandin: Merci.

[*Traduction*]

Le président: Nous passons à M. Moore, pour six minutes.

Je crois comprendre que vous souhaitez partager votre temps de parole, mais cela se réglera entre vous et M. Cooper.

L'hon. Rob Moore (Fundy Royal, PCC): Merci, monsieur le président.

J'ai une question au sujet des hypertrucages électoraux ou des hypertrucages qui pourraient avoir une incidence sur une élection.

Il fut un temps où les faux étaient tellement évidents. Cette époque est révolue depuis longtemps, et il est maintenant très difficile pour les gens de déterminer ce qui est réel et ce qui ne l'est pas. Pendant la courte période d'une élection, cela pourrait avoir une incidence profonde sur l'opinion des gens au sujet des candidats, des chefs de parti, etc. Dans quelle mesure cela vous préoccupe-t-il? Que nous suggéreriez-vous de faire pour lutter contre la mésinformation issue des hypertrucages?

Stéphane Perrault: C'est une question qui exige un éventail de solutions.

Nous devons mettre l'accent sur la littératie numérique en classe. C'est une chose à laquelle les jeunes Canadiens qui grandissent aujourd'hui avec l'IA doivent être attentifs. Nous devons en faire la promotion à Élections Canada à l'approche des élections. Je pense que les électeurs, comme je l'ai dit tout à l'heure, ont besoin des outils pour déterminer si un contenu est synthétique ou non. Il n'y a rien de mal en soi dans le contenu synthétique. L'IA peut servir à produire à faible coût du contenu de qualité pour les campagnes des candidats, mais je pense qu'il est important que les électeurs puissent le savoir.

Chose certaine, d'après mon expérience, je peux vous dire que je ne suis pas capable de distinguer les faux de qualité générés par l'IA du contenu authentique. Je ne me fie pas à mon propre jugement pour le faire, parce que la qualité est vraiment bonne. C'est pourquoi l'étiquetage est si important.

L'hon. Rob Moore: Vous avez dit que vous partez du besoin, et non du programme...

● (1145)

Stéphane Perrault: Nous partons de l'outil.

L'hon. Rob Moore: Vous partez plutôt de l'outil que du besoin.

Selon vous, quels sont certains des gains faciles, là où l'IA serait utile, par rapport à certaines des choses que vous voyez à plus long terme, qui ont peut-être le plus besoin de protection?

Stéphane Perrault: Pour ce qui est du plus long terme, je pense que la confiance doit être l'arbitre ultime à cet égard. Tout ce qui risquerait de miner la confiance dans le processus électoral est, à mon point de vue, exclu, même si cela pouvait théoriquement être utile.

Je pense qu'il y a en ce moment des opérations très complexes qui prennent beaucoup de temps. Je vais vous donner un exemple: l'attribution et la création des sections de vote ainsi que l'affectation des électeurs à un lieu de scrutin. Nous n'avons pas vraiment de date fixe. Nous ne savons pas quels lieux de scrutin seront retenus. Une fois que nous avons ces lieux, nous n'avons pas le temps d'y affecter les électeurs de la façon la plus efficace. Nous travaillons avec des sections de vote prédéterminées, puis nous trouvons des lieux de scrutin à l'intérieur de ces sections.

Ce n'est pas optimal. Il arrive que des électeurs doivent parcourir une distance considérable dans les grandes sections de vote. À l'avenir, nous pouvons certainement imaginer que l'IA soit rapidement capable d'affecter les électeurs aux lieux de vote de la façon la plus efficace, en temps réel, pendant la campagne, avant l'envoi des cartes d'information de l'électeur, pour qu'on leur attribue le lieu de scrutin le plus proche et le plus pratique. À mes yeux, ce serait une amélioration importante pour les électeurs, qui ne mettrait pas en péril la confiance dans le processus électoral.

L'hon. Rob Moore: Je sais que ces questions de confiance peuvent parfois surgir de façon inattendue — je pense que c'était lors de la dernière élection: tout à coup, j'ai été inondé de courriels au sujet des crayons et des stylos au bureau de scrutin —, alors je vous exhorterais à faire preuve d'une extrême prudence à cet égard.

Vous parliez de l'information à laquelle accèdent les agents d'IA et de la fiabilité de l'information qu'ils fournissent. Comment trouvez-vous l'équilibre entre la nécessité de protéger l'information que vous détenez et les nouveaux outils que les gens utilisent pour accéder à l'information?

Stéphane Perrault: Je ne me fais aucune illusion. En ce moment, les électeurs consultent de moins en moins notre site Web et utilisent de plus en plus des agents d'IA pour trouver de l'information sur le processus de vote. C'est tout simplement la réalité.

Je ne suis pas certain qu'il serait même logique d'offrir un agent conversationnel sur nos systèmes pour interagir avec les électeurs, et je n'envisage pas de le faire. Je ne suis pas certain qu'ils utiliseraient cet agent conversationnel plutôt que Gemini, sur Google, ou les autres agents qu'ils utilisent actuellement.

Comme je l'ai dit, je pense qu'il est essentiel d'accepter le fait que les agents d'IA seront de plus en plus le moyen par lequel les électeurs accèdent à l'information, et de découvrir comment ils fonctionnent et comment nous pouvons structurer notre information pour qu'elle soit facilement captée par les agents d'IA.

L'hon. Rob Moore: D'accord.

Allez-y, monsieur Cooper.

Le président: Il vous reste une minute.

Michael Cooper: Dans le peu de temps dont je dispose, je vais revenir sur une question posée par Mme Normandin.

Elle vous a demandé si vous aviez les outils et les ressources dont vous avez besoin. Vous avez dit avoir demandé des ressources supplémentaires il y a 18 mois. J'en déduis que vous n'avez pas suffisamment de ressources.

Stéphane Perrault: À Élections Canada, nous avons quelque chose d'extrêmement utile: une autorisation législative de dépenser ce qui est nécessaire pour la préparation et la conduite d'une élection. Je peux m'en servir pour embaucher des ressources pour une période déterminée ou à contrat.

Toutefois, il arrive un moment où ces besoins deviennent permanents. Lorsqu'un programme répond à un besoin permanent, il m'incombe de m'adresser au Conseil du Trésor pour demander un financement permanent, qui est ensuite approuvé chaque année par le Parlement. C'est ce que j'ai fait pour l'équipe de surveillance des médias sociaux. Une grande partie de ce financement est permanente.

Lorsque vient le temps des élections et que nous devons augmenter le nombre de personnes affectées à cette activité, nous pouvons recourir à du financement temporaire. C'est ainsi que nous fonctionnons.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons à M. Jeneroux, pour six minutes.

Matt Jeneroux (Edmonton Riverbend, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur Perrault, d'être ici aujourd'hui. Vous avez abordé beaucoup de sujets au cours de cette heure. Je vous en remercie.

Je veux approfondir deux ou trois sujets. Tout d'abord, parlons de la façon dont vous utilisez l'IA actuellement, sur le plan de la transparence. Ensuite, nous parlerons de l'étiquetage et d'autres choses du genre.

En ce qui concerne la façon dont vous l'utilisez actuellement, vous avez dit que vous l'utilisez pour des activités administratives internes comme le codage de logiciels et les tâches administratives. Vous avez donné l'exemple de la sélection éventuelle des lieux de scrutin, ce qui était intéressant. Nous venons d'entendre le greffier, ici, à la Chambre. Il a dit qu'on l'utilise pour produire la première version du hansard.

Je suis curieux de savoir si vous pouvez nous parler d'autres possibilités auxquelles vous avez pensé, ou peut-être de choses pour lesquelles vous l'utilisez actuellement, dans cette optique de transparence.

● (1150)

Stéphane Perrault: L'exemple des lieux de scrutin est un exemple parmi d'autres. Je peux vous en donner d'autres où nous pensons que l'IA pourrait peut-être être utile. Un autre domaine serait, par exemple, le rapprochement des factures de vos rapports financiers avec les postes de votre rapport, ou des vérifications horizontales des associations de circonscription et des candidats pour examiner les contributions et parcourir une grande quantité de données financières. Ce sont des choses auxquelles nous réfléchissons et qui doivent être explorées.

Vous avez parlé, je crois, du codage. C'est un domaine où les Australiens — nous avons parlé d'examiner ce que font d'autres pays — utilisent actuellement l'IA pour recoder des systèmes désuets afin de moderniser leur codage et de le rendre plus efficace et plus robuste. C'est un domaine que nous avons commencé à explorer, mais nous en sommes vraiment à l'étape de l'exploration.

Ce que nous avons actuellement pour nos employés, c'est la solution Microsoft Office 365. Elle comporte un volet d'agent conversationnel. Ils peuvent s'amuser avec cet outil et faire des essais avec du texte — notes d'information et autres. Nous n'utilisons pas l'IA pour la prestation de services ou de programmes.

Matt Jeneroux: Vous encouragez sans doute l'exploration de cet outil.

Stéphane Perrault: Nous voulons encourager l'exploration, mais l'accompagner de formation.

Matt Jeneroux: D'accord. C'est juste. Comme j'ai été candidat à plusieurs élections, je peux vous dire que le rapprochement des factures serait utile pour gagner du temps. Je plaide en faveur de cette idée.

Nous voulions examiner la façon dont l'IA est étiquetée. Certains de mes collègues ont parlé des hypertrucages. Vous avez mentionné les trois niveaux de l'Union européenne... Je pense que, lorsqu'il voit les mots « partiellement intelligence artificielle » ou « intelligence artificielle modifiée », l'électeur moyen se dit: « Eh bien, c'est de l'intelligence artificielle. À quelle fin l'utilise-t-il? Quelle partie est trompeuse? » Lors d'un témoignage antérieur devant le Comité, OpenNWT nous a expliqué qu'il n'est pas utile de simplement indiquer qu'il s'agit d'IA. Disons que la musique est générée par l'IA, mais pas les images.

Parlez-nous-en davantage. Recommandez-vous que nous suivions le modèle de l'Union européenne?

Je soulève certaines des préoccupations que j'avais en tant que candidat. J'essayais d'expliquer aux électeurs que j'avais utilisé partiellement l'IA, tout en essayant de montrer ma sincérité et mon authenticité à l'électorat.

Stéphane Perrault: Je n'ai pas de réponses très précises à vous donner. Je pense que nous traversons une phase exploratoire.

Je pense qu'il est utile d'examiner ce que font les autres. L'Union européenne est un grand bloc. Elle impose des exigences aux fournisseurs de solutions d'IA et aux opérateurs. Je pense que c'est la bonne approche. Cela contribue à créer de l'uniformité. Je pense que ce sont les fournisseurs des solutions, plutôt que les utilisateurs de l'IA, comme les candidats ou les partis, qui doivent être assujettis aux règles.

En ce qui concerne les raffinements, nous devrons tirer parti de l'expérience. Je pense qu'il est important, toutefois, de signaler, à tout le moins, qu'il y a là quelque chose qui n'est pas entièrement authentique; c'est un minimum. Le degré de raffinement est une autre question.

Je conviens que l'étiquetage n'est pas la solution ultime. J'ai évoqué une situation survenue la semaine dernière en Espagne. D'après ce que je comprends — cela provient des médias —, l'image et la voix de l'épouse du premier ministre ont été modifiées pour lui faire dire des choses contraires à l'éthique. La réponse a été: « Eh bien, c'était étiqueté. » L'étiquetage ne donne pas carte blanche, et il ne devrait pas être perçu comme tel. Par ailleurs, la question de savoir quels types de limites devraient être imposés au contenu et ce qui est légitime donne lieu à une riche discussion, disons-le ainsi.

À l'heure actuelle, la Loi électorale du Canada contient de nouvelles règles qui n'ont pas été mises à l'épreuve à cet égard. Elles sont neutres sur le plan technologique, mais elles visent bel et bien les hypertrucages des chefs de parti, du directeur général des élections et d'une liste de personnes. Elles ne viseraient pas le conjoint d'un chef de parti. Au fil de l'expérience, je pense que nous devrons apprendre et adapter les systèmes, les protocoles et les discussions éthiques entourant l'utilisation appropriée de l'IA.

● (1155)

Le président: Merci beaucoup.

Je tiens à remercier notre témoin d'être revenu. Je suis certain que nous le reverrons bientôt.

Nous allons suspendre la séance quelques minutes pour permettre au prochain groupe de témoins de s'installer.

● (1155)

_____(Pause)_____

● (1200)

Le président: Nous reprenons nos travaux.

Je souhaite la bienvenue aux témoins de notre deuxième groupe.

De Gouvernance et sécurité de l'IA Canada, nous accueillons M. Wyatt Tessari L'Allié, fondateur et directeur général. À titre personnel, nous accueillons M. Nish Patel, fondateur de Brilliant With AI. De Bibliothèque et Archives Canada, nous accueillons Mme Jennifer Schofield, sous-ministre adjointe, Secteur des collections, et M. Wanito Bernadin, dirigeant principal de l'information et dirigeant principal des données.

Les représentants de Bibliothèque et Archives Canada se partageront cinq minutes. Tout le monde aura cinq minutes, mais nous allons commencer par Bibliothèque et Archives Canada, pour cinq minutes.

Jennifer Schofield (sous-ministre adjointe, Secteur des collections, Bibliothèque et Archives du Canada): Bonjour.

[*Français*]

Bonjour à tous et à toutes. Je vous remercie de m'avoir invitée à témoigner devant le Comité aujourd'hui.

Je m'appelle Jennifer Schofield. Je suis la sous-ministre adjointe responsable du secteur des collections à Bibliothèque et Archives Canada, ou BAC. Je suis accompagnée aujourd'hui de Wanito Bernadin, dirigeant principal de l'information et dirigeant principal des données à BAC.

BAC a pour mandat de préserver et de mettre en valeur le patrimoine documentaire du Canada, de constituer une source de savoir durable et accessible à tous, et de servir de mémoire permanente du gouvernement du Canada et de ses institutions, tout en veillant à ce que les multiples voix qui composent notre histoire soient représentées dans notre mémoire collective. Nos collections comportent des sources primaires uniques qui soutiennent la recherche dans de nombreux domaines, notamment l'histoire, les sciences sociales, les études gouvernementales, la généalogie et les études francophones.

En ce qui concerne plus particulièrement l'intelligence artificielle, BAC a publié son exposé de positionnement intitulé « L'IA est là, et BAC est prêt » en novembre 2025. Il décrit nos principes directeurs et notre orientation pour l'utilisation de l'intelligence artificielle en tant que bibliothèque nationale et archives nationales du Canada afin de renforcer la confiance dans l'information et de rendre les collections que nous détenons accessibles et découvrables.

Cette approche produit déjà des résultats concrets. Nous utilisons une plateforme de reconnaissance de textes alimentée par l'intelligence artificielle et conçue pour les archives et les bibliothèques. Elle transcrit des documents historiques et structure des données connexes soutenant des projets de transcription et d'analyse à grande échelle.

De plus, les outils d'intelligence artificielle développés et testés dans le cadre du recensement américain de 1950 ont été adaptés pour le recensement canadien de 1931, réduisant de plusieurs années à quelques mois le temps nécessaire à sa numérisation, sa transcription, son indexation et sa publication.

Bien que nous continuions à explorer différentes façons d'utiliser l'intelligence artificielle pour faciliter la recherche et la découverte de la collection, nous restons conscients qu'il existe des risques importants. Nous traitons des documents historiques qui, bien qu'ils soient riches en données, reflètent des points de vue et un langage qui ne sont plus utilisés et qui pourraient perpétuer des préjugés s'ils sont utilisés pour l'entraînement des modèles d'intelligence artificielle.

● (1205)

[*Traduction*]

Alors que l'IA devient un moyen plus courant pour les Canadiens de rechercher des documents historiques et d'interagir avec eux, nous devons être clairs sur les renseignements qui proviennent directement des documents originaux, ce qui représente une interprétation par BAC et ce qui a été généré par un système d'IA. Sans cette distinction, il y a un risque que les gens acceptent une explication générée par l'IA comme un fait historique, sans savoir d'où vient l'information ou si les preuves l'appuient.

Nous savons également que les systèmes d'IA sont conçus pour être utiles et réactifs. Ils génèrent parfois des réponses même lorsque l'information dont ils disposent est incomplète. Dans le contexte de la recherche historique, cela représente un véritable défi. Il y aura des questions auxquelles nos collections ne pourront tout simplement pas répondre, et nous avons besoin de systèmes d'IA capables de reconnaître ces limites. Cela signifie qu'il faut s'assurer que les Canadiens peuvent toujours retracer l'information jusqu'aux documents originaux, examiner eux-mêmes les preuves et tirer leurs propres conclusions.

À BAC, nous croyons que l'intelligence artificielle offre un potentiel considérable pour améliorer l'accès au patrimoine documentaire du Canada. Toutefois, son utilisation doit être guidée par les principes de transparence et de responsabilisation ainsi que par la capacité des Canadiens à vérifier l'information à partir des documents originaux. Ces principes seront essentiels pour maintenir la confiance du public.

Mon collègue et moi serons heureux de répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup.

[*Français*]

Monsieur Tessari L'Allié, vous avez cinq minutes.

Wyatt Tessari L'Allié (fondateur et directeur général, Gouvernance et sécurité de l'IA Canada): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de l'honneur de m'avoir invité. Gouvernance et sécurité de l'IA Canada est un organisme à but non lucratif et non partisan qui représente une communauté de personnes dans tout le pays.

Notre point de départ est la question suivante. Que pouvons-nous faire au Canada et à partir du Canada pour nous assurer que l'intelligence artificielle est sécuritaire et bénéfique pour tous?

Depuis 2022, nous fournissons au gouvernement fédéral des recommandations de politiques d'intérêt public, telles que nos soumissions relatives au projet de loi C-27 sur l'intelligence artificielle et les données et nos multiples témoignages en comité parlementaire.

[*Traduction*]

En écoutant certaines des réunions précédentes du Comité pour me préparer à mon propre témoignage, j'ai entendu beaucoup de discussions réfléchies sur les systèmes d'IA actuels ainsi que sur les possibilités et les risques qu'ils présentent, mais ce dont j'ai peu entendu parler, et ce que j'espère vous apporter maintenant, c'est une compréhension de la direction que prend l'IA et de la façon dont cela change ce que vous devez faire aujourd'hui pour protéger le Canada et ses institutions démocratiques.

Les systèmes d'IA que nous avons aujourd'hui ne représentent qu'une brève phase passagère. Sous peu, de nouveaux modèles auront d'importantes nouvelles capacités qui changeront la nature des avantages et des risques que présente l'IA.

Par exemple, avec les premiers agents conversationnels et générateurs d'images comme GPT-4 et Midjourney, le risque le plus marquant pour la démocratie était la désinformation et les hypertrucages qui risquaient de fausser le discours public. Avec les systèmes agentiques d'aujourd'hui, comme GPT-6, la correspondance générée par l'IA peut submerger le personnel et fausser la perception de ce que veulent vraiment les Canadiens, tandis que les organismes nationaux de cybersécurité lancent des avertissements de plus en plus alarmants au sujet des cyberattaques facilitées par l'IA qui pourraient paralyser les infrastructures essentielles qui rendent possible la société moderne.

Pour comprendre ce qui s'en vient, il faut examiner de près la Silicon Valley. Toutes les grandes entreprises d'IA de pointe — Anthropic, OpenAI, Google, Meta et d'autres — ont dit explicitement que leur objectif est de créer des systèmes en tous points plus intelligents que l'humain. Elles emploient le terme « superintelligence ».

On peut deviner certaines des répercussions que la superintelligence pourrait avoir sur la démocratie. Les électeurs pourraient être dangereusement vulnérables à la manipulation par des systèmes beaucoup plus intelligents qu'eux. Toute décision qu'un politicien veut prendre serait mieux prise par l'IA. Nous confions de plus en plus les clés à l'IA pour qu'elle dirige le pays à notre place, parce qu'elle fera un meilleur travail, mais ce faisant, toute la notion de gouvernement du peuple et par le peuple risque d'être laissée de côté.

S'attaquer à ces défis est peut-être la partie facile. Comme nous l'avons vu avec l'incident de Hugging Face cet été, l'IA peut mal fonctionner et prendre des mesures autonomes puissantes que ses créateurs n'avaient ni prévues ni souhaitées. Si un système superintelligent devait mal fonctionner et s'attaquer aux humains en général, rien ne garantit que nous serions en mesure de l'arrêter. C'est pourquoi les plus éminents scientifiques canadiens en IA mettent en garde contre le risque d'extinction. Inutile de dire que le monde n'est pas prêt pour la superintelligence.

Malheureusement, le temps presse. Selon les documents déposés récemment par Anthropic en vue de son premier appel public à l'épargne et de nombreuses évaluations d'experts indépendants, l'autoamélioration récursive — le processus par lequel l'IA est capable d'automatiser son propre développement — est déjà partiellement en cours et pourrait s'emballer en 2027. Cela pourrait faire plus que doubler le rythme déjà effréné d'aujourd'hui et mener à la superintelligence dès 2028. Espérer que ces scénarios précoces ne se concrétisent pas n'est pas une stratégie.

Que peut faire le Canada? Vous n'aurez pas le temps de bien comprendre et d'encadrer les systèmes actuels avant que les prochaines générations soient lancées. Si l'autoamélioration récursive s'emballe, vous n'aurez peut-être même pas le temps d'adopter un projet de loi et de mettre en place des règlements avant l'arrivée de la superintelligence. Ce que nous pouvons faire, toutefois, se divise en deux grandes catégories: le leadership mondial et la résilience nationale.

Le leadership consiste à faire tout ce qu'il faut pour obtenir une pause ou un ralentissement mondial du développement de l'IA de pointe, et à le faire maintenant. Il faut s'attaquer au problème à la source, parce que tous les risques les plus graves découlent de ce qui se passe dans les laboratoires d'IA de pointe. Si le premier ministre et les autres dirigeants mondiaux ne parviennent pas à empêcher la superintelligence, ni le Canada ni aucun autre pays ne pourra rien faire pour protéger ses citoyens ou ses institutions démocratiques.

La résilience consiste à traverser les tempêtes que l'IA nous fera subir d'ici là en misant sur les fondements de la cybersécurité et de la préparation aux situations d'urgence. Cela signifie que, lorsque des cyberattaques alimentées par l'IA ou des incidents de perte de contrôle comme celui de Hugging Face mettront hors service le réseau électrique ou pirateront les ordinateurs que vous utilisez, ces lumières resteront allumées et les réunions se poursuivront. Cela signifie que vous, en tant que politiciens, et vos équipes êtes personnellement résilients et prêts à faire face aux urgences, pour pouvoir continuer à vous rendre au travail et à faire fonctionner le gouvernement pendant une crise.

Tout comme la COVID, l'IA est en voie de bouleverser tout ce sur quoi vous travaillez, mais aussi grave et urgente que soit la situation, l'histoire n'est pas encore écrite. En tant que Canadiens, nous avons maintenant l'occasion de montrer l'exemple chez nous et sur la scène mondiale, afin que nous puissions tous profiter des avantages de cette technologie transformatrice.

Merci.

● (1210)

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Patel, vous avez cinq minutes.

Nish Patel (fondateur, Brilliant With AI, à titre personnel): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de votre invitation.

Je m'appelle Nish Patel. J'ai passé les 25 dernières années à fonder, à faire croître, à redresser et à vendre des entreprises technologiques. Aujourd'hui, je dirige deux entreprises: Brilliant With AI, qui conçoit des produits d'IA, et Tomorrow with Nish, une firme de conseil pour les équipes de direction de partout en Amérique du Nord.

Au cours des quatre dernières années, j'ai travaillé avec des entreprises d'un large éventail de secteurs, avec tout le monde, des cadres dirigeants aux stagiaires. Le même problème se présente chaque fois. Ce n'est pas un problème du secteur privé ni un problème du secteur public; c'est un problème humain. La mécanique est facile. C'est l'état d'esprit qui est difficile.

Mon message d'aujourd'hui se résume en une phrase: l'IA a rendu l'apparence de la réflexion abondante et la véritable réflexion facultative. Pendant la plus grande partie de notre histoire, le travail était la preuve. Si vous écriviez un discours, vous y aviez réfléchi. Ce n'est plus vrai. Un discours, une lettre ou un mémoire présenté au Comité peuvent maintenant être générés en quelques secondes par quelqu'un qui n'a pas réfléchi du tout.

Nous avons déjà vu cela avec l'alimentation. La nature humaine privilégie la voie de la moindre résistance et l'économie d'énergie. Lorsque la nourriture était rare, c'était une force. L'alimentation industrielle en a fait une faiblesse, et les coûts sont apparus des années plus tard, dans notre santé individuelle et dans la pression exercée sur notre système de santé. L'IA fait maintenant la même chose à la réflexion.

Les résultats prendront la forme d'un K. Sur la pente descendante, il y a l'atrophie cognitive: l'IA utilisée comme un distributeur automatique de contenu. Sur la pente ascendante, il y a l'amplification cognitive: l'IA utilisée comme un partenaire qui nous interroge et aiguise notre réflexion. La plus grande différence, c'est la personne qui l'utilise.

Pour la plupart des gens, c'est un risque personnel et professionnel. Pour les parlementaires, c'est un risque démocratique. Votre réflexion se répercute dans chaque politique que vous façonnez, adoptez ou rejetez. Vous êtes aussi des deux côtés de la table. Vous produisez des discours, des questions et des lettres. Vous recevez des notes d'information, des recherches et des mémoires, et ils seront de plus en plus nombreux à être produits avec l'IA. Produire est devenu presque gratuit. Ce n'est pas le cas de votre capacité à les absorber. L'examen minutieux dépend de la capacité à distinguer la véritable réflexion de son apparence, et cette capacité s'affaiblit lorsque nous cessons de réfléchir par nous-mêmes.

Nous devrions partir du principe que tout ce que nous lisons et regardons sera touché par l'IA. La réaction naturelle est la détection. Une étiquette ou un filigrane vous indique qu'une machine a été utilisée. Cela ne peut pas vous dire de qui vient la réflexion. Le résultat n'est plus la preuve d'une réflexion. Vous devez la mettre à l'épreuve chez la personne. Cela signifie qu'il faut une responsabilisation, des deux côtés, pour ce que nous produisons et pour l'interrogation des personnes qui sont derrière ce que nous consommons.

Le Parlement n'a jamais fait de la paternité des textes la norme. Les députés ont toujours prononcé des mots rédigés par leur personnel et des rédacteurs de discours. Ce qui rendait ces mots légitimes, c'était la responsabilisation. Les députés pouvaient expliquer la réflexion et la défendre. L'IA ne change pas ce principe. Elle le rend urgent.

Il existe un test simple que j'utilise pour rester responsable de ma propre réflexion. Je me fais interroger par l'IA. Si j'ai fait la réflexion, je peux répondre à n'importe quelle question à son sujet. Sinon, à la troisième question, je suis perdu. Le Parlement fait déjà passer ce test. La période des questions et votre comité sont des façons d'interroger la réflexion.

J'ai quatre recommandations.

Premièrement, faites de la responsabilité à l'égard de la réflexion la norme. Les députés doivent répondre de tout ce qui porte leur nom. Les lignes directrices de la Chambre sur l'IA à l'intention des députés devraient le dire explicitement.

Deuxièmement, le Parlement ne devrait pas utiliser les détecteurs d'IA comme un critère de réussite ou d'échec. Ils devraient être une donnée parmi d'autres.

Troisièmement, obligez le gouvernement à répondre de ce qu'il dépose. Lorsque des documents déposés à la Chambre ou à ses comités sont préparés en grande partie avec l'IA, il devrait l'indiquer, et le ministre devrait en être responsable. Cela vous indique où creuser et qui interroger.

Quatrièmement, montrez l'exemple. Chaque bureau de député devrait rédiger et publier ses propres principes en matière d'IA: ce pour quoi il utilisera ou n'utilisera pas l'IA, et de quelle façon. Ces principes devraient être revus tous les trois mois, parce que les modèles évoluent si rapidement.

J'ai mes propres principes. L'un de mes principes actuels est que je n'aurai pas de jumeau numérique, mais les principes n'ont de sens que lorsqu'ils découlent de l'utilisation des outils. Sans les utiliser, vous ne pouvez pas voir à quel point il est facile de glisser vers l'atrophie cognitive ni ce que nous perdons lorsque nous ratons l'occasion de l'amplification cognitive.

Vous avez une occasion rare de montrer au pays à quoi ressemble une bonne utilisation de l'IA. Cela ne signifie pas l'utiliser moins. Cela signifie garder votre propre réflexion au cœur du travail.

● (1215)

J'ai utilisé l'IA pour préparer cette déclaration. La réflexion est la mienne. L'IA m'a interrogé et m'a aidé à l'aiguiser. C'est maintenant à votre tour.

Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons commencer par Mme Block, pour six minutes.

Kelly Block (Sentier Carlton—Eagle Creek, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie nos témoins. Ce sont des témoignages très percutants, et certainement des conseils qui donnent à réfléchir aux députés, compte tenu des responsabilités qui sont les nôtres.

Pour amorcer cette série de questions, je vais adresser mes questions aux représentants de Bibliothèque et Archives Canada. Je tiens à souligner d'emblée que la collection de Bibliothèque et Archives Canada est immense et comprend des documents textuels, des livres, des photographies, des cartes, des œuvres d'art, des films, des documents musicaux et des documents numériques conservés.

Bibliothèque et Archives Canada utilise-t-il actuellement des outils d'IA pour faciliter la navigation dans cette extraordinaire collection et sa classification?

Jennifer Schofield: Je vous remercie de la question.

Nous ne l'utilisons pas pour classer nos documents. Comme vous l'avez mentionné, c'est une vaste collection. Environ 5 % de notre collection est numérisée, alors une énorme partie de notre collection est en fait encore analogique.

Nous avons des priorités et des initiatives de numérisation. Ces projets connaissent beaucoup de succès. Cela dit, il nous faudra beaucoup de temps pour tout mettre sous une forme numérique quelconque, si c'est effectivement l'orientation que nous prenons.

Nous utilisons plutôt l'IA pour des fonctions administratives internes, l'efficacité des fonctions administratives, etc. Je vais céder la parole à mon collègue dans un instant pour qu'il en parle un peu plus. Nous continuons d'explorer comment l'IA peut nous aider à décrire les documents que nous détenons, afin qu'ils puissent être retrouvés dans nos propres fonds.

Je vais peut-être céder la parole à M. Bernadin pour terminer.

Wanito Bernadin (dirigeant principal de l'information et dirigeant principal des données, et directeur général principal, Bibliothèque et Archives du Canada): Merci.

Parmi les façons dont nous utilisons la technologie de l'IA pour les fonctions administratives internes, mentionnons l'aide qu'elle nous apporte pour comprendre d'anciennes versions de langages de programmation qui sont désuets et doivent être migrées vers de nouvelles versions. L'IA peut nous aider à interpréter le code. Lorsque nous reprogrammons dans les nouvelles versions, l'IA peut nous aider à être plus efficaces et à produire du code plus rapidement.

Kelly Block: Dans le contexte de notre récent examen exhaustif des dépenses, nous avons entendu au comité des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires que le financement de Bibliothèque et Archives Canada allait subir certaines réductions. On nous a dit que vous ne seriez pas nécessairement en mesure de respecter les obligations légales qui vous incombent en matière de conservation de ces documents.

Est-il possible de numériser ce que vous avez avec les ressources dont vous disposez actuellement?

Jennifer Schofield: Les collections sont si vastes qu'il faudrait, je pense, toutes les ressources du Canada pour numériser l'ensemble de la collection. Nous nous sommes concentrés sur certains projets de numérisation pour certaines collections très consultées, comme les documents de la Seconde Guerre mondiale, les journaux de guerre et ce genre de choses. Nous nous concentrons sur celles-là.

Je ne pense pas qu'il y aura un jour assez de ressources pour numériser toute notre collection, mais nous sommes en mesure d'établir des priorités et de numériser ces collections de façon très efficace.

● (1220)

Kelly Block: Avec le passage à l'ère numérique, il est évident qu'on craint — ou des craintes ont été exprimées — que notre histoire numérique soit menacée, puisque des sites Web disparaissent rapidement du Web et que les données ne sont pas nécessairement conservées comme elles le seraient dans des archives traditionnelles.

Pouvez-vous nous en parler un peu?

Jennifer Schofield: Absolument. Je vais céder la parole à mon collègue, qui dirige notre programme de moissonnage du Web à Bibliothèque et Archives Canada, grâce auquel nous conservons le contenu des sites Web.

Wanito Bernadin: Merci.

Nous avons effectivement un site d'archives Web du gouvernement du Canada qui donne accès aux versions archivées de sites Web du domaine .ca. Nous avons travaillé avec des partenaires pour avoir accès non seulement aux sites archivés du gouvernement du Canada, mais aussi à certains sites Web du domaine .ca, et nous donnons accès à ces sites par l'intermédiaire de notre principal site Web de recherche dans la collection.

Kelly Block: Pouvez-vous aussi nous donner des conseils sur ce qui devrait ou pourrait être fait pour mieux préserver notre empreinte numérique? Quels types de sites Web devrions-nous chercher à préserver?

Wanito Bernadin: La priorité devrait être les sites Web du gouvernement du Canada, parce qu'un mandat clé est de préserver la mémoire du travail du gouvernement, des décisions qui ont été prises et de la justification de ces décisions. Ce devrait être une priorité.

Une deuxième priorité serait le contenu purement canadien, c'est-à-dire le contenu qui, si nous ne le préservons pas, ne sera préservé par aucun autre organisme ni aucune autre organisation. Cela fait aussi partie du patrimoine documentaire du pays.

Quant à ce que nous pouvons faire pour que cela se poursuive, nous continuerons certainement de respecter les normes, notamment les normes internationales, dans la conception de sites Web, qui facilitent la conservation ultérieure de ces sites. Nous appuyons le maintien de ces normes, nous les respectons et nous les utilisons aussi lorsque nous faisons nous-mêmes le travail de conservation.

Kelly Block: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Madame Kayabaga, vous avez six minutes.

L'hon. Arielle Kayabaga (London-Ouest, Lib.): Merci, monsieur le président.

J'aimerais remercier nos témoins et leur souhaiter la bienvenue. Je pense que les gens de la Bibliothèque du Parlement comparaissent probablement pour la première fois. C'est une étude très intéressante dont beaucoup de gens, je pense, ont hâte de discuter.

Je vais en fait commencer par vous. En ce qui concerne l'intelligence artificielle et son utilisation au Parlement, dans quelle mesure l'utilisez-vous en ce moment? J'aborderai d'autres questions après avoir entendu votre niveau d'utilisation actuel.

Jennifer Schofield: Bien sûr. Nous sommes distincts de la Bibliothèque du Parlement. Nous sommes Bibliothèque et Archives Canada, la bibliothèque nationale et les archives nationales, mais je suis certainement heureuse de répondre aux questions sur la façon dont nous utilisons l'intelligence artificielle. Nous utilisons l'intelligence artificielle pour l'accès à nos collections et pour améliorer cet accès. Nous avons connu un succès particulièrement marqué avec la transcription et l'indexation de documents historiques afin de les rendre plus accessibles aux Canadiens. Nous l'utilisons aussi, comme mon collègue l'a mentionné, pour des fonctions administratives internes.

L'hon. Arielle Kayabaga: Merci de la correction.

Il y a une chose que je me demande. Si vous utilisez l'intelligence artificielle en ce moment... L'une de mes plus grandes préoccupations à l'égard de l'intelligence artificielle, c'est que bon nombre de systèmes d'intelligence artificielle fournissent encore de faux renseignements. Nous n'avons pas d'autre moyen de... que la correction du système d'intelligence artificielle par chaque personne. Si j'utilise un autre appareil et que je pose exactement la même question que celle que je viens de poser sur un autre appareil, il me donnera une réponse complètement différente. Je trouve que les systèmes d'intelligence artificielle ne sont pas encore en mesure de fournir des renseignements exacts, ce qui peut éroder notre démocratie, y compris lorsque vous archivez de l'information.

Je me demande quelles mesures sont en place, ou si vous en avez à suggérer, pour faire en sorte que dans 20 ans, alors que nous voyons que l'intelligence artificielle sera... L'intelligence artificielle est là pour rester. Elle fera partie de notre avenir. Que suggéreriez-vous que nous mettions en place pour protéger l'échange d'information? Vous pouvez faire une recherche et je peux faire une recherche avec l'intelligence artificielle, et nous obtiendrons deux réponses différentes. Où est la vérité?

Comment pouvons-nous éviter d'archiver ou de sauvegarder de faux renseignements?

Jennifer Schofield: Je vous remercie de la question. C'est une question que nous prenons très au sérieux à Bibliothèque et Archives Canada.

Nous conservons la source de vérité. Nous conservons ces documents originaux afin de pouvoir nous y reporter et voir ce qu'était historiquement la vérité. Cela devient certainement plus difficile dans un environnement d'intelligence artificielle. Cependant, nous conservons, encore une fois, les documents originaux. Nous ne numérisons pas pour ensuite détruire. Nous gardons tous les documents que nous numérisons afin de pouvoir revenir à l'original et avoir une version inaltérée de la vérité, en fait, ou de ce que l'histoire considérait comme la vérité à l'époque.

Nous sommes la mémoire du gouvernement du Canada, mais nous essayons aussi de recueillir les points de vue divergents qui avaient cours à l'époque, afin que, dans plus de 20 ans, ou même dans 200 ans, les gens puissent regarder en arrière et voir ce qui nous préoccupait — si c'était légitime et de quoi nous parlions — pour pouvoir se faire leur propre opinion, formuler leurs propres arguments et l'interpréter comme bon leur semble.

● (1225)

L'hon. Arielle Kayabaga: Merci.

Je pourrais peut-être reprendre certaines des observations de M. Patel sur notre capacité à informer le public de la mesure dans laquelle nous utilisons l'IA et à quel titre. Est-ce quelque chose que vous faites déjà ou que vous avez l'intention de faire? Y a-t-il aussi un coût associé à cela?

Jennifer Schofield: Oui, nous indiquons les endroits où nous avons utilisé l'intelligence artificielle ou ceux où l'intelligence artificielle est intégrée à nos résultats de recherche. Je dirais que, pour l'instant, nous n'avons pas de systèmes d'intelligence artificielle autonomes. Nous misons vraiment sur la transcription et des choses du genre, mais nous indiquons bel et bien les cas où nous avons utilisé l'intelligence artificielle pour la transcription.

Je ne sais pas si vous voulez ajouter quelque chose.

Wanito Bernadin: Vous avez raison. Nous respectons les politiques établies par le Conseil du Trésor. Toute prise de décisions automatisée qui pourrait se faire au moyen d'un système d'intelligence artificielle exigerait que nous effectuions une évaluation de l'incidence algorithmique, que nous communiquions avec les parties concernées et que nous publiions le résultat de l'évaluation sur le Portail du gouvernement ouvert, par souci de transparence.

Jusqu'à maintenant, comme Mme Schofield l'a mentionné, nous n'avons pas utilisé de systèmes qui nous auraient obligés à produire ce type d'évaluation.

L'hon. Arielle Kayabaga: Vous auriez besoin, en gros, d'une politique directrice du Conseil du Trésor pour pouvoir vous assurer que... parce que l'intelligence artificielle évolue très rapidement. Quel serait le délai? Voudriez-vous des politiques mises à jour chaque année? À quoi cela ressemblerait-il?

Je veux m'assurer que nous ne restons pas à la traîne de l'intelligence artificielle, parce qu'elle évoluera rapidement. Nous voulons nous assurer de rester à jour. Sinon, c'est là que de faux renseignements ou un manque d'information à jour commencent à s'infiltrer.

Jennifer Schofield: Du point de vue des politiques du Conseil du Trésor, nous nous attendons à ce qu'elles soient fondées sur des principes et assez générales pour durer tant que ces principes resteront la priorité. La transparence, l'humain dans la boucle et tous ces éléments font actuellement partie de la Directive sur la prise de décisions automatisée.

Je pense que, du point de vue des politiques, nous aimerions qu'elles demeurent générales, mais que chacun de nous ait ensuite des politiques de mise en œuvre — des politiques avec un petit « p », en quelque sorte — pour pouvoir les appliquer dans son propre contexte. Notre contexte est très différent de celui de la Défense nationale, par exemple, et de celui d'autres organisations, parce que les mandats sont très différents.

L'hon. Arielle Kayabaga: Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup.

[*Français*]

Madame Normandin, vous avez la parole pour six minutes.

Christine Normandin: Merci beaucoup.

Monsieur Tessari L'Allié, je vais commencer par vous, si vous me le permettez.

On a moins parlé de la superintelligence ici. On a peut-être pris une approche plus prosaïque de l'intelligence artificielle. Cependant, comme vous avez parlé de superintelligence, j'aimerais connaître votre avis sur l'idée d'un leadership pour ralentir son développement.

Plus précisément, j'aimerais que vous nous parliez de l'idée que le Canada forme une coalition avec d'autres pays, notamment des puissances moyennes, pour entamer des négociations visant une interdiction internationale du développement de la superintelligence, la restriction de son accessibilité et la surveillance de ses précurseurs, comme l'autoamélioration récursive et la capacité d'une intelligence artificielle d'en créer une autre de façon autonome. Qu'est-ce que vous pensez de cette idée?

Wyatt Tessari L'Allié: Je pense que c'est absolument nécessaire. Il y a déjà eu quelques pas dans cette direction, il y a quelques semaines, avec l'appel au contrôle des modèles d'intelligence artificielle de pointe, une déclaration signée par 31 pays, dont le Canada, la Finlande, la Norvège et Singapour, en faveur d'une prise de conscience du risque, qui s'en vient très rapidement.

Tous les modèles les plus dangereux sont présentement créés à Silicon Valley et en Chine. Donc, premièrement, ça va être la responsabilité des États-Unis et de la Chine d'avoir une entente. Toutefois, ils ne voudront pas ralentir si les autres pays ne ralentissent pas. C'est là où le Canada peut jouer un rôle très fort pour bâtir une coalition qui va appuyer l'entente entre les États-Unis et la Chine dont le monde a besoin.

À long terme, sans réglementation ou sans interdiction, le Canada va aussi créer de la superintelligence. Je pense que les compagnies comme Cohere, même si elles ont un peu de retard, avancent dans cette direction.

Donc, en ce qui concerne l'intelligence artificielle, le point le plus fort du Canada, en ce moment, pour protéger les Canadiens et la démocratie, c'est vraiment de jouer cette carte du leadership pour bâtir une coalition et d'appuyer un mouvement mondial.

● (1230)

Christine Normandin: Merci beaucoup.

Monsieur Patel, vous avez parlé du risque qu'on finisse par se diriger vers une espèce d'atrophie cognitive si on recourt trop à l'intelligence artificielle.

J'aimerais connaître votre avis sur la réflexion que nous, les politiciens, devrions avoir pour revoir nos façons de faire à la Chambre par rapport à des choses très simples, par exemple la période des questions orales.

Est-ce que nous devrions considérer une approche où les prises de parole comprennent des questions, des questions de suivi et des questions complémentaires? Nous l'avons fait pendant la pandémie. Nous avions des blocs de cinq minutes pour poser des questions, plutôt que des blocs de 35 secondes pour poser des questions préécrites. Est-ce que nous devrions considérer des approches comme celle du Royaume-Uni, où les députés n'ont pas le droit d'avoir des notes écrites lorsqu'ils parlent à la Chambre afin qu'on sache que les idées viennent d'eux? Est-ce qu'on devrait avoir cette réflexion comme élus?

[*Traduction*]

Nish Patel: Je vous remercie de la question.

Je pense que la Chambre des communes peut servir d'exemple non seulement dans l'ensemble du secteur public, mais aussi dans le secteur privé. L'une des choses que j'ai remarquées dans mon travail dans le secteur privé, c'est que trop de personnes, peu importe leurs années d'expérience, sont devenues beaucoup trop dépendantes de ces outils pour leurs propres idées et leur propre réflexion.

Une expression que j'aime répéter sans cesse, c'est que « la conversation, c'est le travail ». Quand je pense à l'histoire de notre espèce, nous avons accompli des choses incroyables au fil du temps, parce que certains d'entre nous se sont assis autour de feux de camp et de tables et ont eu des conversations pour exprimer leurs propres idées, leurs propres visions de ce que demain pourrait apporter, et pour entendre les idées et les visions des autres. C'est ainsi, par la rencontre de nos idées, de nos visions et de nos réflexions ainsi que de nos discussions et de nos débats, que nous avons posé les jalons du progrès qui ont mené à un monde qui, très franchement, regorge de magie.

Dans ma propre entreprise, il y a des réunions et des politiques dont l'intelligence artificielle est exclue. Nous pouvons utiliser l'intelligence artificielle au préalable, simplement pour nous aider à nous préparer, à approfondir nos idées et à les aiguiser, de sorte que, lorsque nous prenons part à la conversation, nous sommes prêts à exposer clairement ce que nous pensons, pourquoi nous le pensons et quelles possibilités nous voulons concrétiser, et aussi à nous ouvrir aux idées et aux points de vue des autres.

Je préconiserais l'élimination de l'intelligence artificielle dans les enceintes parlementaires et dans tout lieu où se tient la conversation.

[*Français*]

Christine Normandin: Merci.

Je n'ai pas beaucoup de temps pour ma prochaine question, mais je vais m'adresser aux représentants de Bibliothèque et Archives du Canada.

Je siégeais au Comité permanent de la défense nationale il y a deux ans. Lors d'une étude, des chercheurs ont critiqué la politique de Bibliothèque et Archives du Canada de caviarder en amont pour des questions de sécurité, puis de lever le caviardage par la suite, plutôt que d'avoir une approche très ouverte et de caviarder uniquement ce qui est nécessaire. Ils ont dit que cette façon de faire nuisait un peu à la recherche.

Est-ce que ces façons de faire ont toujours cours? Est-ce que l'intelligence artificielle pourrait aider à mieux sélectionner ce qui doit être caviardé et à assurer une plus grande disponibilité de l'information?

Jennifer Schofield: Je vous remercie pour la question.

Nous essayons le plus possible d'avoir des collections ouvertes et d'offrir le maximum d'accès possible. Toutefois, nous avons des documents qui contiennent des renseignements liés à la sécurité nationale, par exemple. Pour des demandes concernant des documents de ce type, il faut procéder à une demande d'accès à l'information. Encore une fois, il faut que ce soit ouvert, à moins qu'une exemption s'applique.

Alors, nous explorons l'idée d'utiliser l'intelligence artificielle pour le caviardage des documents. Ce n'est pas un gros succès encore. Il faut encore que ce soit des humains qui fassent ce travail.

Cependant, notre mandat est vraiment d'avoir des collections qui sont accessibles et ouvertes. Alors, c'est toujours ça, notre but, sauf quand il y a des raisons pour ne pas rendre les documents accessibles.

● (1235)

Christine Normandin: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Monsieur Cooper, vous avez cinq minutes.

Michael Cooper: Merci beaucoup, monsieur le président.

Mes questions s'adressent aux représentants de Bibliothèque et Archives Canada.

Monsieur Bernadin, vous avez dit que l'un des mandats de Bibliothèque et Archives Canada est de préserver la mémoire du travail du gouvernement et des justifications des décisions qu'il prend. Je crois vous citer, mais je pense à tout le moins paraphraser fidèlement ce que vous avez dit. Est-ce exact?

Wanito Bernadin: C'est exact.

Michael Cooper: D'accord.

Nous voyons de plus en plus l'utilisation de l'intelligence artificielle dans tous les aspects du gouvernement, qu'il s'agisse des rapports, des lois, des discours ou des décisions gouvernementales. Quelle réflexion a été menée sur la façon de documenter le rôle de l'intelligence artificielle et les contributions de l'intelligence artificielle?

Wanito Bernadin: Il existe actuellement certains organes de gouvernance qui permettent ce type de transparence. Tout d'abord, dans l'ensemble des politiques du Conseil du Trésor, on trouve la Directive sur la prise de décisions automatisée. Cette directive exige aussi que les ministères comme BAC effectuent une évaluation de l'incidence algorithmique si des systèmes étaient utilisés pour faciliter la prise de décisions sur des questions liées au mandat ou aux services offerts aux citoyens.

Non seulement nous avons ces politiques, mais nous avons aussi des mécanismes qui nous permettent de vérifier que les politiques sont appliquées. Par exemple, dans le domaine de la technologie de l'information, il existe un comité d'examen de l'architecture intégrée et un processus qui exigent que les décisions relatives aux systèmes qui utilisent l'intelligence artificielle fassent l'objet d'un questionnaire rigoureux et d'une analyse par des pairs au sein du gouvernement pour vérifier que nous avons effectivement respecté les exigences de la politique. Enfin, l'obligation de publier les résultats de ces évaluations sur le Portail du gouvernement ouvert fait en sorte que tous les intervenants susceptibles d'être touchés à l'issue de ces décisions peuvent savoir que l'intelligence artificielle a été utilisée et ont aussi la possibilité de participer à la consultation afin que le tout puisse être peaufiné et amélioré.

Michael Cooper: Je vous remercie de votre réponse.

Madame Schofield, vous avez indiqué que 5 % des vastes archives existantes sont numérisées. J'ai compris que, selon vous, il n'y aura jamais suffisamment de ressources pour numériser l'ensemble des archives, mais pourriez-vous nous expliquer ce que représentent ces 5 % et quel est le plan pour l'avenir?

Vous avez parlé de certains projets ciblés, mais pouvez-vous nous en dire plus sur le plan?

Jennifer Schofield: Certainement.

Chaque année, nous mettons en œuvre un plan de numérisation en examinant les collections les plus consultées. Nous menons beaucoup de recherches auprès de nos utilisateurs pour savoir ce qu'ils consultent. Ces collections deviennent des priorités dans notre plan de numérisation, et nous allons de l'avant chaque année. Par exemple, cette année, les documents de la Seconde Guerre mondiale ont été désignés comme une priorité. Nous avons réussi à numériser plus de 20 millions de pages de documents de la Seconde Guerre mondiale jusqu'à maintenant cette année. Lorsque nous avons de telles collections, ou des parties de collections, qui ont une très grande valeur pour les utilisateurs ou les chercheurs, nous leur donnons la priorité chaque année.

Chaque année, nous recevons les résultats de la recherche. Nous parlons à nos utilisateurs. Nous voyons ce qui est le plus consulté, le plus recherché, puis nous établissons notre plan en fonction de cela. C'est ainsi que ces collections sont numérisées.

Michael Cooper: Vingt millions de pages, c'est assez considérable, mais cela soulève aussi la question du maintien de l'humain dans la boucle, qui est l'un de vos principes directeurs. Pourriez-vous nous expliquer quels mécanismes de surveillance sont en place, alors que de grandes quantités d'information, de documents et de dossiers archivistiques sont numérisées?

● (1240)

Jennifer Schofield: Absolument.

La numérisation en est un volet, mais il y a ensuite la description, par les archivistes, du contenu de ces documents. C'est là que nous avons mis l'IA à l'essai pour voir s'il serait utile de faire ce travail de façon plus automatisée, plutôt que de le confier à des archivistes. Nous n'en sommes pas encore arrivés au point où nous avons trouvé le bon compromis ou le bon équilibre. Avec les outils que nous avons vus jusqu'à maintenant, il faut plus de temps aux archivistes pour revenir en arrière et apporter les corrections nécessaires. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas un nouvel outil demain.

Michael Cooper: Simplement pour que ce soit clair, aucun outil d'IA n'est utilisé à cet égard.

Jennifer Schofield: Il y en a. Les réussites que nous avons connues concernent la transcription et l'indexation des documents qui ont été numérisés puis décrits, et des personnes effectuent des vérifications ponctuelles pour s'assurer qu'elles sont exactes.

Michael Cooper: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Madame Vandenbeld, vous avez cinq minutes.

Anita Vandenbeld (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais poser mes questions à M. Patel.

Par souci de transparence totale, je précise que vous êtes l'un de mes électeurs. Je tiens à vous remercier de votre engagement dans la démocratie — non seulement d'être ici aujourd'hui, mais aussi de participer depuis de nombreuses années à mes discussions ouvertes hebdomadaires autour d'un café avec les électeurs.

Je dirais que le fait d'avoir été exposée à votre réflexion et aux conversations que nous avons eues sur les possibilités de l'IA — sur la façon dont elle peut être bien ou moins bien utilisée — avant même que je commence à l'utiliser a changé ma façon de l'utiliser. Ce que vous dites au sujet d'aiguiser la réflexion, d'y mettre ses propres processus de pensée et d'interroger ses propres idées doit faire partie de la formation et de l'éducation, en particulier pour les législateurs, et pour tout le monde, je pense.

Vous avez souligné que nous avons un rôle tout à fait particulier en tant que législateurs. Nous sommes des leaders. Nous recevons beaucoup d'information et nous prenons aussi des décisions importantes. Nous sommes des représentants. Nous parlons au nom d'autres personnes, ce qui est une façon très différente de communiquer.

Je me demande si vous pourriez nous parler un peu de la façon dont l'IA peut transformer complètement les législateurs, les assemblées législatives et aussi la société elle-même. Nous avons beaucoup entendu dire qu'il ne faut pas traiter l'IA comme un simple outil technologique de plus, mais plutôt comme une occasion de repenser complètement notre façon de faire les choses. Vous en avez beaucoup parlé. Je me demande si vous pourriez prendre un moment pour nous expliquer comment cette transformation pourrait se produire et ce que cela signifie pour la créativité et l'ingéniosité humaines.

Nish Patel: Je vous remercie de la question.

Je ne parlerai pas de détails précis quant à la façon dont l'IA pourrait transformer une assemblée législative. Je ne connais pas assez le fonctionnement interne d'une assemblée législative — certainement pas celui de la vôtre.

Je dirais que ma réflexion sur l'IA relève de ce que j'appellerais un optimisme pragmatique. Ma thèse centrale et ma vision de l'IA, c'est qu'il s'agit d'un intergiciel de l'imagination humaine et qu'elle ne ressemble à aucune autre technologie avec laquelle nous avons interagi. C'est à la fois un superpouvoir potentiel et une kryptonite potentielle pour nous tous, en tant que personnes, organisations, démocraties, pays et peut-être même, en fait, en tant qu'espèce.

Elle comporte un risque bien réel, comme l'a souligné un autre membre du groupe de témoins d'aujourd'hui. Pour ma part, j'ai tendance à concentrer mon attention sur les possibilités et sur la valeur à laquelle nous ne prêtons pas suffisamment attention, mais que nous pouvons libérer. À mes yeux, l'IA est peut-être la technologie la plus simple que nous ayons jamais reçue pour ce qui est de son utilisation individuelle, parce que c'est une toile vierge de possibilités.

Ce que j'ai constaté grâce à mon travail, à ma propre relation avec l'IA et aux relations que d'autres ont développées avec elle, qu'il s'agisse de jeunes ou de personnes âgées, c'est qu'elle est un canal pour leur imagination. L'imagination humaine et notre capacité à nous asseoir autour de ce fameux feu de camp pour imaginer de nouvelles idées et de nouvelles possibilités sont infinies.

L'un des problèmes de l'IA aujourd'hui, c'est que nous mettons la technologie au centre plutôt que l'humain. Nous utilisons des expressions comme « l'humain dans la boucle ». Je préfère dire « l'humain aux commandes », parce qu'en fin de compte, que ce soit pour les personnes ou pour les organisations, tout se résumera à la responsabilité humaine et à la capacité d'agir de l'humain. Il y a une réelle occasion de repenser, de reconfigurer et de restructurer notre façon de tout faire. Je ne pense pas que ce sera nécessairement un choix délibéré. Je pense que c'est quelque chose à quoi nous devons être prêts et que nous devons aborder dans un esprit proactif, en raison de la nature de cette technologie. À mes yeux, c'est une technologie d'une espèce extraterrestre. Elle ne ressemble à aucune de celles que nous avons connues et auxquelles nous avons eu accès jusqu'ici.

Il y a tellement plus de possibilités à exploiter pour que nous voyions beaucoup plus grand, avec plus d'audace et avec davantage de créativité et d'imagination.

● (1245)

Anita Vandenbeld: Chaque fois que nous, les humains, avons eu une nouvelle technologie, nous avons d'abord eu tendance à l'utiliser simplement pour faire la même chose qu'avant, jusqu'à ce que nous prenions conscience des possibilités. Prenez la télévision. Une grande partie de son contenu consistait simplement en divertissement statique comme les émissions de radio, puis elle est devenue du cinéma. C'était la même chose avec Internet. C'était comme une brochure. On mettait simplement en ligne un site Web qui ressemblait au dépliant qu'on aurait eu autrement. Bien sûr, nous avons maintenant les médias sociaux.

Si nous utilisons l'IA en ce moment simplement pour faire la même chose — comme avoir un tableur, mais produit par l'IA —, comment voyez-vous, à mesure que nous évoluerons avec elle, la possibilité que nous l'utilisions d'une façon complètement différente de tout ce que nous avons même imaginé jusqu'à maintenant?

Le président: C'est une très vaste question, et nous avons largement dépassé le temps prévu.

Anita Vandenbeld: Vous pouvez toujours envoyer la réponse par écrit.

Le président: J'essayais de vous faire signe de conclure.

J'espère que vous pourrez intégrer cette réponse à une autre question qui sera posée.

Nous passons à Mme Normandin.

[*Français*]

Vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Christine Normandin: Merci.

J'ai encore une question pour vous, monsieur Tessari L'Allié. Vous nous avez parlé de deux choses à faire. La première concernait le leadership pour ralentir le développement de la superintelligence. La deuxième était, dans l'intervalle, d'être plus résilient et préparé aux urgences qui pourraient être causées par la superintelligence. J'aimerais que vous nous en parliez davantage.

Comment est-ce qu'on se prépare à des urgences qui pourraient être causées par la superintelligence? Est-ce qu'on s'y prépare de la même façon qu'on se prépare à des urgences traditionnelles? Est-ce qu'on peut faire d'une pierre deux coups en s'y préparant? Est-ce que vous pouvez nous parler de pays qui sont des modèles à suivre à cet égard?

Wyatt Tessari L'Allié: La résilience par rapport à l'intelligence artificielle traditionnelle, celle qui vient avant la superintelligence, concerne tous les risques que peuvent poser des agents d'intelligence artificielle. On peut penser à des incidents comme celui de Hugging Face. Dans des cas comme celui-là, la résilience concerne les mesures de cybersécurité.

Ce qui est nouveau, et ce que les agences de cybersécurité nous donnent comme avertissement, c'est que les systèmes d'intelligence artificielle agentique sont maintenant capables de faire des attaques beaucoup plus percutantes. Par exemple, ils sont en mesure de permettre à de mauvais acteurs de menacer les systèmes d'eau potable, d'électricité et tout le reste. Alors, les agences de cybersécurité préviennent qu'il pourrait y avoir des pannes. Donc, la résilience par rapport à l'intelligence artificielle agentique d'aujourd'hui, c'est d'avoir toutes les mesures en place pour que, s'il y a une panne de courant, on ait des mesures en place pour réagir.

Cependant, ce qui est vraiment nouveau avec l'intelligence artificielle, c'est le risque d'une perte de contrôle. Si on a un système qui s'approche de la superintelligence, c'est-à-dire qui est plus intelligent que nous dans plusieurs domaines, mais peut-être pas tous, ce qui est le plus dangereux, c'est la perte de contrôle. S'il y a des attaques d'essaims d'agents d'intelligence artificielle sur un pays ou sur une organisation, la seule chose qu'on peut faire pour les arrêter, c'est d'éteindre l'ordinateur sur lequel fonctionnent les agents d'intelligence artificielle. Or, si on n'a pas le contrôle de cet ordinateur, comme c'est le cas la plupart du temps, il faut éteindre son propre ordinateur.

Donc, il faut se préparer à des situations où on serait hors ligne. Le Canada a survécu au moins cent ans sans Internet. Nous sommes capables de gérer notre pays sans une connexion Internet. La préparation aux urgences liées à l'intelligence artificielle, c'est de pouvoir gérer le pays sans téléphone cellulaire et sans ordinateur.

Le président: Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Monsieur Calkins, vous avez cinq minutes.

Blaine Calkins: Merci, monsieur le président.

Je vais commencer par M. Tessari L'Allié.

Pouvez-vous expliquer ce qu'est la singularité dans le contexte de l'IA? Pensez-vous que les prédictions concernant 2029 sont justes, ou y sommes-nous déjà?

Wyatt Tessari L'Allié: La singularité, c'est une excellente question. C'est un terme très vague, et les gens ont tendance à y projeter tous leurs plus grands espoirs et toutes leurs plus grandes craintes.

De façon générale, c'est la tendance exponentielle du développement technologique, que nous observons avec l'IA. Les capacités ont doublé à intervalles de quelques mois et, si cela se poursuit, nous foncerons vers la superintelligence. Si nous nous retrouvons dans un monde où il existe des systèmes beaucoup plus intelligents que nous, ce sera un monde très différent, qu'il est très difficile d'imaginer et auquel il est très difficile de se préparer, en gros. Si, par singularité, vous entendez l'accélération de l'IA, c'est bien cela, et nous sommes actuellement sur cette trajectoire.

Dans le monde réel, les courbes exponentielles ont tendance à se transformer en courbes en S, alors on espère que, peut-être en raison des craintes d'incidents de perte de contrôle, peut-être en raison d'une correction financière ou peut-être en raison d'un autre facteur, il y aura une forme de ralentissement de l'IA et que nous arriverons au point où la société pourra suivre le rythme de l'IA. Toutefois, c'est un espoir, pas un plan. Par défaut, nous resterons probablement sur une courbe exponentielle encore un certain temps.

● (1250)

Blaine Calkins: Je vous en remercie.

Vous avez évoqué l'incident de Hugging Face. Nous venons d'accueillir le directeur général des élections. J'aurais aimé que vous fassiez partie du premier groupe de témoins. La question que je lui aurais posée... Quand nous parlons de capacité d'agir, monsieur Patel, je pense que vous visez dans le mille dans bien des choses que vous dites, alors voici une question sur la capacité d'agir.

Si l'IA est capable d'agir de son propre chef — de façon autonome et de sa propre initiative —, qui en assumera la responsabilité dans le cas hypothétique où un essaim d'intelligence artificielle, ou quoi que ce soit d'autre, quelle que soit la forme que cela prendra à l'avenir, déciderait de faire quelque chose de politique, de mener une action politique et d'utiliser toutes les ressources et tous les moyens dont il dispose pour changer le cours de l'histoire électorale d'une façon ou d'une autre?

La Cour suprême du Canada vient d'annuler le résultat d'une élection en raison de certaines erreurs commises par Postes Canada. Que va-t-il se passer, et comment allons-nous nous gouverner à l'avenir lorsque l'IA décidera quel candidat elle veut voir élu à une chambre des représentants, à une assemblée législative ou à un conseil municipal? Qui sera responsable lorsqu'aucun humain ne contrôlera ou ne commandera ce que l'IA fait de son propre chef?

Wyatt Tessari L'Allié: C'est pourquoi des scientifiques mettent en garde contre une perte de contrôle permanente. Si ces systèmes sont plus intelligents que nous et qu'ils sont capables de nous amener par la ruse à voter dans certaines directions, nous ne saurons peut-être même pas que nous sommes trompés ou que la démocratie est détournée. Tout semblera naturel. L'IA peut faire cela très bien. Espérons que l'IA ne sera pas tout à fait aussi bonne, qu'elle commettra des erreurs et que nous pourrons les voir et les déceler, mais cela, c'est avant la superintelligence.

Nous entrons dans une période très turbulente. La priorité absolue est de nous assurer de ne pas développer la superintelligence, parce que nous n'y sommes pas prêts. Peut-être qu'à un moment donné, elle créera un avenir magnifique, mais nous n'en sommes pas encore là.

Blaine Calkins: Comment y parvenir dans un monde où nous pourrions avoir des pays aux vues similaires et des alliés qui pourraient adhérer à cette idée, mais où il faudrait en fait un consensus mondial pour y arriver?

Wyatt Tessari L'Allié: Oui, nous allons devoir faire l'impossible. Les chances sont extrêmement minces. Toutefois, il y a quelques raisons de croire qu'une pause pourrait être possible. Premièrement, chaque pays a un fort instinct de survie en matière de sécurité nationale qui l'incite à ne pas foncer tête baissée.

Blaine Calkins: J'ai une question à vous poser à ce sujet, si vous le permettez. Récemment, un certain nombre de pays ont remis l'accent sur la préparation aux situations d'urgence et sur leurs stratégies de préparation aux situations d'urgence, notamment en prévoyant un minimum de 72 jours de provisions et, dans certains cas, jusqu'à trois mois de provisions. Est-ce une coïncidence que cela se produise en ce moment?

Je pense que la plupart des gens attribuent cela à certains des problèmes que nous observons, potentiellement, entre la Chine et Taïwan, et entre l'Ukraine et la Russie. Y a-t-il un autre facteur dont le public n'est pas informé et sur lequel vous pourriez nous éclairer?

Wyatt Tessari L'Allié: J'espère que c'est parce qu'ils sont conscients de ce qui se passe dans le domaine de l'IA et qu'ils s'y préparent. Je suppose que de nombreux facteurs différents entrent en ligne de compte dans cette décision.

Chose certaine, ce que les organismes de cybersécurité disent haut et fort, c'est qu'il y a une toute nouvelle dimension de cyberrisques qui font leur apparition et qui pourraient vraiment mettre hors service certains des systèmes, comme les chaînes d'approvisionnement alimentaire ou l'eau, ou tout ce dont nous dépendons pour fonctionner en tant que société. C'est probablement la principale raison pour laquelle ils agissent ainsi, et c'est un risque immédiat et actuel.

À mesure que ces systèmes deviendront plus puissants et qu'il y aura un grave incident de perte de contrôle où, peut-être, notre dernier recours sera de débrancher et d'éteindre les centres de données, d'éteindre nos ordinateurs et de nous en éloigner...

Blaine Calkins: Cela suppose que nous en ayons encore le contrôle.

Wyatt Tessari L'Allié: Exactement, oui... mais ce serait une situation à laquelle il faut absolument être préparé. Les êtres humains ont survécu des dizaines de milliers d'années sans Internet. Nous pouvons survivre de nouveau, mais un sevrage brutal serait très difficile. Je pense que, pour les Canadiens, ce serait dur.

Le président: Merci beaucoup.

[*Français*]

Madame Brière, vous avez la parole pour cinq minutes.

[*Traduction*]

L'hon. Élisabeth Brière (Sherbrooke, Lib.): Merci, monsieur le président.

[*Français*]

Bon après-midi.

Monsieur Patel, j'aimerais vous donner l'occasion de répondre à la question de ma collègue, qui vous a demandé comment l'intelligence artificielle serait utilisée à l'avenir.

[*Traduction*]

Nish Patel: C'est une question très vaste. Je vais plutôt parler de mon approche. Ma philosophie consiste à tout aborder comme une toile vierge. Si j'examine un processus existant, une stratégie d'affaires existante — ou quoi que ce soit, en fait —, je commence par me demander: « Comment en est-on arrivé là? Pourquoi faisons-nous les choses de cette façon? » Très souvent, nous pouvons répondre à la question. C'est que nous avons tout simplement hérité de la réflexion, du processus et de la stratégie, de la façon dont fonctionne toute institution ou toute organisation. Je pense qu'il s'agit d'abord de remettre cela en question.

Deuxièmement, il faut comprendre pourquoi les choses en sont arrivées là. Quels étaient les résultats que nous visions? Très souvent, une fois que quelque chose est établi, nous continuons tout simplement à l'accepter en nous disant: « C'est comme ça. » Combien de fois disons-nous « C'est comme ça » au lieu de remettre la chose en question?

Maintenant, il est primordial que nous remettions en question tout ce dont nous sommes responsables et dont nous devons rendre compte. Pourquoi est-ce que je le fais de cette façon? Pourquoi le faisons-nous de cette façon? Quels sont les résultats visés? Les résultats devraient-ils changer maintenant? Doivent-ils s'adapter? Si les résultats sont toujours les mêmes, envisageons-nous maintenant de les atteindre d'une autre façon?

● (1255)

[*Français*]

L'hon. Élisabeth Brière: Merci beaucoup.

Ayant tous ici un certain âge, nous avons utilisé des méthodes papier, nous avons lu et nous avons développé une pensée critique. Cependant, quand je pense aux générations plus jeunes, qui vont grandir avec l'intelligence artificielle, je m'inquiète un peu de leur capacité à distinguer le vrai du faux, à développer des arguments et à débattre, comme nous avons à le faire.

J'aimerais connaître votre avis là-dessus.

[*Traduction*]

Nish Patel: J'ai 54 ans et j'ai encore des débats avec moi-même sur ce qui est bien ou mal.

Je pense que les jeunes apportent une perspective différente. Ce qu'ils apportent, par défaut, c'est une façon de penser qui part d'une toile vierge. Ils ont l'occasion de se développer. Ils en sont encore aux premières étapes du développement de leur propre sens du bien et du mal, de leur propre éthique et de leur propre morale. Mon éthique et ma morale se sont formées pour l'essentiel il y a des années, en fonction des circonstances dans lesquelles j'ai grandi et du monde qui m'entourait. Je dois constamment me rappeler que le monde qui m'entoure a changé et évolué au fil du temps.

Je vous remercie de la question. Je ne sais pas si je suis d'accord avec la prémisse. Je pense que nous devons tous le faire constamment.

Sur une note personnelle, l'une des choses qui m'ont obligé à repenser constamment les choses, même avant l'IA, c'est que je marche avec une canne. Je vis avec un handicap depuis l'âge de 35 ans. Cela m'a obligé à repenser et à rebâtir ma relation avec moi-même et avec le monde qui m'entoure.

[*Français*]

L'hon. Élisabeth Brière: Je suis tout à fait d'accord avec vous. En fait, ce que je voulais dire, c'est que nous avons une base. Nous avons du vécu derrière nous, alors qu'eux, ils grandissent tout de suite avec ça. Ils peuvent avoir du tout cuit assez rapidement. Alors, ma question allait plutôt dans ce sens.

Madame Schofield, pour terminer rapidement, j'ai été chargée de cours à l'Université de Sherbrooke. Quand j'ai commencé mes études, on avait un cours sur la recherche à la bibliothèque, qu'on faisait avec des fichiers. On notait la référence, on allait dans les allées et on allait chercher le volume. Après ça, Internet est arrivé. La question n'était plus de savoir comment chercher l'information, mais où la trouver. Or, aujourd'hui, pas plus tard que ce matin, j'entendais que les gens ne vont même plus sur les sites Internet. Ils s'adressent à une intelligence artificielle pour faire des recherches.

Alors, comment pouvez-vous vous assurer que les gens trouvent la bonne information, et que ce n'est pas une information qui est dirigée?

Jennifer Schofield: C'est une excellente question. Je pense que je vais laisser mon collègue y répondre.

Wanito Bernadin: Je vous remercie pour la question.

Vous avez entièrement raison sur le fait que, maintenant, les gens font plus de recherches au moyen de leur fureteur qu'en allant à la bibliothèque physique.

Même avant l'intelligence artificielle, il y a toujours eu des méthodes automatiques d'aller chercher et recueillir de l'information sur les sites Web pour que d'autres sites puissent permettre l'accès à cette information à des utilisateurs.

Donc, ces mêmes méthodes continuent d'être disponibles dans ce nouveau monde, bien qu'il y ait eu des améliorations et des augmentations des techniques pour permettre aux engins de l'intelligence artificielle, d'une part, d'identifier l'information que nous avons, et, d'autre part, de la retracer vers nous afin de nous identifier comme source.

C'est un domaine dans lequel nous avons du travail à faire. Nous sommes conscients de ce besoin et nous préparons nos données et nos systèmes de manière à ce que, dans les années à venir, nous puissions contribuer afin de donner les accès et de permettre aux utilisateurs de savoir que l'information provient de Bibliothèque et Archives du Canada.

● (1300)

L'hon. Élisabeth Brière: Merci.

[*Traduction*]

Le président: Merci beaucoup.

Je remercie nos témoins d'avoir comparu aujourd'hui.

Comme nous n'avons pas d'autres travaux, je lève la séance.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca